

JOURNAL DE LYON

Administration et Bureaux : rue de l'Hôtel-de-Ville, 63.

Bureaux de vente : 44, rue Centrale, 44.

La rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

Rédacteur en chef :
A. SCHNÉEGANS
Ancien député du Bas-Rhin

ANNONCES ANGLAISES
30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT
Ville de Lyon... Trois mois : 10 fr. Six mois : 20 fr. Un an : 40 fr.
Département du Rhône... 11 fr. 23 fr. 44 fr.
Département limitrophe... 12 fr. 23 fr. 44 fr.
Autres départements... 13 fr. 25 fr. 48 fr.
Pour l'étranger, le port en sus.

LES ABONNEMENTS
partent des 1^{er} et 16
de chaque mois.

Gérant :
C. BENOIT-GONIN
Imprimerie de H. Storck, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payé d'avance; on ne servira pas les semestres non accompagnés d'un mandat sur la poste à l'ordre du gérant.

Lyon, le 21 Août

Nous connaissons officiellement la composition des bureaux des divers conseils généraux, et la reproduction d'un certain nombre de discours prononcés par les préfets ou les présidents élus des assemblées départementales complètes les indications déjà recueillies sur l'ouverture de la session actuelle.

Un point à noter tout d'abord, c'est que les dernières élections ont donné, pour la plupart, l'avantage aux candidats républicains, et qu'en second lieu, la gravité des événements qui se sont produits depuis le 24 mai ne pouvait manquer d'exercer une certaine influence sur la nomination des présidents, vice-présidents et secrétaires. Le résultat des scrutins, hâtons-nous de le dire, n'est pas de nature à diminuer la confiance que nous avons maintes fois exprimée, au sujet des progrès assurés que fait, tous les jours, dans l'esprit des populations, l'idée républicaine. Malgré le remplacement d'un grand nombre de préfets, et en dépit de tous les efforts de la nouvelle administration, la coalition monarchique ne gagne pas de terrain, et l'opinion ne se montre nullement déconcertée par les brusques changements qui se sont opérés dans les régions du pouvoir.

La preuve en est que les présidents de l'année dernière ont été tous réélus, à l'exception de treize. Sur les treize nouveaux présidents, sept, assure-t-on, appartiennent au parti « conservateur » ; les six autres sont républicains. On a fait grand bruit, dans les journaux officiels, de l'échec de M. Casimir Périer dans l'Aube. L'ancien ministre de M. Thiers a été battu, il est vrai, à une majorité de deux voix, dans un département où il avait obtenu l'unanimité en 1871 et l'unanimité moins trois voix en 1872. Ce résultat est assurément fort regrettable, mais c'est aller un peu loin que d'en conclure, comme l'a fait un de nos confrères, que la république conservatrice est d'ores et déjà morte et enterrée. Il s'est produit, au reste, dans le département de l'Eure, qui compte au nombre de ses conseillers généraux M. le duc de Broglie, un incident qui peut être considéré comme la contre-partie de ce qui s'est passé dans l'Aube.

Le chef du cabinet du 24 mai s'était excusé par lettre de ne pouvoir assister aux premières séances du conseil général; l'assemblée a admis les causes d'empêchement invoquées par M. de Broglie, mais elle a réélu M. Pouyer-Quertier à la présidence. L'éviction de M. de Broglie aurait, suivant l'opinion d'un journal de l'Eure, une signification politique qui n'a échappé à personne. « M. Pouyer-Quertier avait été nommé président, alors qu'il était ministre, et aussi M. Troplong, M. de Broglie père lui-même, et bien d'autres. » Quant au ministre actuel, il est assez curieux de constater qu'il n'a pas même obtenu une des vice-présidences, poste qu'il occupait avant d'arriver aux affaires. Sans vouloir exagérer la portée de cet échec, il nous semble qu'il est plus caractéristique encore que celui de M. Casimir Périer dans l'Aube.

Un second trait saillant qui mérite d'être soigneusement relevé, c'est que la plupart des discours que nous avons sous les yeux indiquent très-clairement, de la part des conseils généraux, l'intention bien arrêtée de se maintenir strictement dans les bornes de leur

mandat et d'éviter les discussions politiques. Il ne pouvait se faire cependant, on le conçoit sans peine, que quelques-uns des présidents élus laissent échapper l'occasion qui leur était offerte d'affirmer leurs convictions républicaines. Il n'est que juste d'ajouter qu'ils l'ont fait en des termes d'une grande modération.

Signalons enfin les témoignages de gratitude qui se sont produits à l'adresse de M. Thiers, et qui démontrent une fois de plus que le pays ne se laisse point égarer par les violences, par les calomnies intéressées d'une certaine presse, et que sa reconnaissance sait aller à qui la lui mérite.

En somme, le premier coup d'œil d'ensemble que nous venons de jeter sur les premières opérations des conseils généraux nous laisse une impression très-satisfaisante. Nous ne manquons pas de tenir nos lecteurs au courant de tous les faits intéressants qui pourront se produire dans le courant de cette importante session.

INFORMATIONS POLITIQUES

L'ouverture même des conseils généraux n'a pas réussi à détourner l'attention publique des affaires de la fusion; cependant, tous les avis de Paris et de Versailles sont unanimes à constater que ce phénomène entre dans sa période de décroissance.

Le cabinet du 24 mai a donc tout lieu de se montrer satisfait de la neutralité qu'il a observée jusqu'à ce jour, et qu'il serait décidé à conserver le plus longtemps possible si l'on en croit un article du *Figaro* signalé hier par le télégraphe.

Cependant, la *Correspondance universelle*, qui puise volontiers ses renseignements à des sources officielles, détermine, dans une note pleine de réserves quant à la forme, à quel moment le gouvernement compte sortir de cette attitude expectante.

D'après cette feuille, le jour où la fusion qui jusqu'ici n'est qu'une affaire de famille, prendra la proportion d'un événement politique, mais « ce jour-là seulement » le gouvernement aura nécessairement à sortir de la réserve et de l'abstention dans lesquelles il se sera renfermé jusqu'ici, et sera appelé à formuler son opinion.

Celle-ci dépendra évidemment des circonstances :

« Si, à l'exemple des orléanistes, qui ont sacrifié leurs préférences particulières à l'intérêt général, le comte de Chambord et le parti légitimiste apportent à cet intérêt national le même patriotisme désintéressé, il est à croire que l'événement qui pourra en résulter sera considéré par le gouvernement comme trop favorable à la France pour qu'il ne se prononce pas en sa faveur.

« Que si, au contraire, le refus, contre toute attente, de concessions nécessaires de l'une des parties devait rendre le rapprochement conclut entre les princes de la maison royale de France impraticable et impossible entre leurs adhérents au sein de l'Assemblée, et des tentatives individuelles faites dans ce but, propres seulement à provoquer le trouble dans les esprits et l'agitation dans le pays; dans ce cas, le gouvernement, usant de son initiative, ne ferait sans doute qu'accomplir son devoir en proposant la consolidation du provisoire actuel par la prorogation des pouvoirs présidentiels du maréchal Mac-Mahon.

« Mais jusque-là, le gouvernement ne sortira pas de l'abstention qu'il s'est prescrite et dans laquelle il entend se maintenir. »

C'est dire, très-convenablement d'ailleurs, que le ministère, désirant toujours se réserver le plus de chances possible, attend de voir de quel côté tournera la fortune pour prendre une décision.

Quelle prévoyance politique !

Il est bien entendu que le président de la République entend, lui, demeurer toujours et jusqu'au bout étranger à toutes ces machina-

tions. Depuis les premières intrigues, il se renferme plus que jamais dans l'étude des questions militaires soulevées par la réorganisation de l'armée, et il serait décidé, non pas seulement à ne pas encourager un coup de majorité qui ramènerait en France le drapeau blanc, mais même à refuser toute prorogation de ses pouvoirs, destinée à prolonger l'état provisoire où s'agit le pays, au grand détriment de sa prospérité et de sa considération.

L'insistance que mettent depuis quelques jours les organes officiels de plusieurs puissances, de l'Autriche et de la Russie entre autres, à démontrer toute espèce de préférence de leur part en faveur de la restauration monarchique en France est généralement remarquée.

Le journal le *Nord* revient sur cette question presque chaque jour et semble s'attacher à détruire l'opinion préconçue que des souvenirs historiques peuvent avoir accrédité en certains lieux à ce sujet. L'attente qui, pour toutes les questions extérieures existe entre les trois cours du Nord, donne nécessairement à cette insistance de feuilles généralement autorisées une importance toute particulière.

On continue à s'occuper d'un mouvement diplomatique important dont le gouvernement a depuis longtemps déjà arrêté les principaux éléments. Bien qu'il s'agisse de nominations importantes, le ministère s'est étendu, dit la *Liberté*, qu'en cette circonstance nous avons de la peine à croire, à ne donner à ces changements aucune signification politique pouvant donner lieu de croire que le gouvernement a modifié ses opinions à l'endroit de nos relations à l'étranger. Ce mouvement diplomatique paraîtrait prochainement au *Journal officiel*.

On lit dans le *Constitutionnel* :

« Nous croyons savoir que les premières élections complémentaires à l'Assemblée nationale auront lieu du 1^{er} au 15 octobre prochain. »

D'après un télégramme adressé de Paris, 18 août, à l'Agence Reuter, les membres de la gauche se proposent d'adresser aux journaux une protestation contre les mesures rigoureuses prises par le gouvernement contre la presse républicaine des départements. Dans les mois qui vont s'écouler, vingt journaux républicains ont été supprimés ou se sont vu interdire la vente sur la voie publique.

La capture du bâtiment anglais *Deerhound* par la marine espagnole n'a pas eu lieu dans les eaux françaises, comme il a été dit. D'après les vérifications les plus scrupuleuses, elle a été faite à huit milles de la côte française.

Le gouvernement français se trouve donc complètement dégage de cette affaire.

Des renseignements parvenus à l'Agence Havas, relativement aux conseils de cercle et d'arrondissement d'Alsace-Lorraine, il résulte que 22 conseils de cercle sur 54, et 7 conseils d'arrondissement sur 20 n'ont pu se constituer, par suite du refus de leurs membres de prêter à l'empereur le serment réglementaire.

Cette formalité est en ce moment l'objet de préoccupations fort vives dans les provinces annexées. Le *Journal d'Alsace* a reçu à ce sujet un très-grand nombre de lettres où la question est traitée à des points de vue très-divers.

« Les uns, dit notre confrère, sont d'avis que les Alsaciens désignés par leurs compatriotes pour siéger dans l'une ou l'autre de ces assemblées, doivent prêter le serment demandé. Quelques-uns de nos correspondants manifestent des craintes sur les suites que pourrait entraîner pour le pays la non-constitution de nos assemblées, et, sans faire luire le spectre de la dictature prolongée, se demandent si l'avenir de l'Alsace-Lorraine, — politique intérieure, bien entendu, — ne pourrait pas recevoir un coup mortel de l'échec de cette première tentative. Tout le monde est d'accord sur l'inopportunité de la mesure qui impose le serment; mais la loi ou l'ordonnance étant une fois rendue, personne ne se berce de l'illusion de la voir rapportée.

« Excusez-moi, je vous prie... Les piteuses... Merci !... »

— J'ai reçu les gants hier soir, Eddy, et ils me plaisent beaucoup, — dit Rosa. Ils sont charmants.

— Eh bien, c'est toujours quelque chose, répond le fiancé d'un ton un peu bouder. Les moindres encouragements que vous me donnez doivent être accueillis avec reconnaissance. Et comment avez-vous passé votre jour de naissance, Pussy ?

— Délicieusement ! Chacun m'a fait un cadeau. Nous avons eu festin et bal le soir.

— Un festin..., un bal ?... Il paraît que cela s'est très-bien passé sans moi, Pussy ?

— Délicieusement ! — répéta Rosa.

Et ceci d'un ton de sincérité entière, sans aucun ménagement pour l'amour-propre d'Edwin, en vérité.

— Ah !... et en quoi consistait le festin ?

— En tartes, en oranges, en gelées, et en crêpes.

— Pas de cavaliers au bal ?

— Nous avons dansé entre nous, monsieur, comme de raison. Seulement, quelques jeunes filles ont joué le rôle de deux frères. C'était bien drôle !

— Et aucun n'a eu l'idée de prendre moi... ?

— Votre personnage ?... Oh ! si fait, cher Eddy, — s'écria Rosa en riant de tout son cœur. — C'est la première chose à quoi l'on a pensé.

— J'espère qu'elle s'en est bien acquittée ? — dit Edwin d'un air de doute.

— Oh ! d'une manière parfaite. Seulement elle n'a pas dansé avec moi. Je n'aurais pas voulu danser avec vous, Edwin, vous le savez bien. Ainsi vous comprenez...

Edwin, qui ne trouve pas une grande clarté dans ce raisonnement, s'informe s'il a la liberté de demander pourquoi l'on n'aurait pas voulu danser avec lui.

— Parce que j'étais si lasse de vous la dernière fois que nous nous sommes vus...

« La question est délicate, ajoute le *Journal de l'Alsace*, difficile, et même fort embrouillée. L'intérêt du pays, l'intérêt des électeurs d'avoir une représentation cantonale, les sentiments personnels des élus, la gravité du serment et en même temps l'humanité du serment politique, tels sont quelques-uns des éléments en jeu. Que nos conseillers décident ce que la sagesse et la conscience leur inspireront. »

La visite de l'héritier du trône d'Allemagne a produit une certaine émotion à Copenhague.

La presse danoise met cependant l'opinion publique en garde contre les impressions irréfléchies.

Le *Fædrelandet* s'empresse de déclarer que tout en faisant au prince allemand un accueil cordial, le Danemark n'abandonne pas ses réclamations au sujet de la stricte exécution de l'article V du traité de Prague.

Déjà la presse suédoise, en se félicitant des bons rapports qui vont se rétablir entre l'Allemagne et la Scandinavie, avait dit que la situation indiquée de la question du Schleswig-Nord est l'unique cause de mésintelligence entre les Scandinaves et les Allemands et qu'il faut espérer qu'en apprenant à mieux se connaître, ils arriveront à applanir leurs différends par de réciproques avances.

L'*Aftonbladet* de Stockholm, le « Times suédois », comme on le désigne, dit à l'occasion de la visite du prince allemand : « L'exécution loyale de l'article V du traité de Prague est une condition sine qua non des bons rapports et d'une alliance éventuelle entre l'Allemagne et la Scandinavie. »

Les dépêches de Constantinople ont cité, ces jours-ci, comme un point noir à l'horizon, la question des Portes-de-Fer.

Voici ce dont il s'agit :

On sait qu'il existe sur le bas Danube, au point où les frontières de Hongrie et de Turquie se touchent, un étranglement du lit fluvial et des rapides qui gênent considérablement la navigation. Le gouvernement autrichien avait proposé, en 1871, à la conférence de Londres, d'entreprendre à ses frais le redressement de ce passage; mais la Porte, ainsi que le cabinet de Belgrade, refusèrent de livrer ce point important aux mains de l'Autriche.

Le protocole du 31 mars 1871 décida en conséquence que les deux puissances riveraines entreprendraient ce travail en commun à l'aide d'un emprunt collectif.

La Roumanie et la Serbie, directement intéressées à la question, demandèrent, à leur tour, à concourir à l'œuvre commune et à siéger dans la commission qui devait en faire l'examen. La Porte refusa net et ne voulut admettre un délégué roumain qu'à titre consultatif. Le cabinet de Bucharest n'a pas souscrit à cette condition et a fait remettre à Constantinople une protestation en due forme. Peut-être la visite attendue du jeune prince de Serbie à Vienne hâtera-t-elle, sous les auspices du comte Andrassy, l'arrangement de ce différend.

Nous avions cru jusqu'à ce jour que ce n'était pas précisément par le « culte de la légalité » que se recommandait la parti bonapartiste.

Il paraît que nous étions dans la plus regrettable des erreurs.

La preuve en est dans la note suivante, que nous découvrons dans l'*Ordre* :

« L'impératrice et le prince impérial ont réuni samedi, à Camden-Place, les notabilités politiques qui étaient venues, à l'occasion du 15 août, leur apporter l'hommage de leur dévouement et de leur fidélité.

Sans nous départir de la réserve que commande un pareil sujet, nous pouvons dire cependant que cet entretien, — dans lequel les questions les plus importantes de la politique et les éventualités de l'avenir que chacun a le droit d'envisager ont été naturellement examinées, — a gardé le caractère de gravité et de modération qu'on devait attendre d'hommes politiques qui professent avant tout le culte de la LÉGALITÉ et le respect absolu de la

volonté nationale.

L'impératrice, en terminant, a félicité le parti de l'appel au peuple d'affirmer chaque jour davantage l'espoir d'entente, d'union et de discipline sans lequel rien de sérieux et de pratique ne saurait être accompli.

Voilà qui semble pour le mieux. Mais l'on ne peut s'empêcher d'éprouver un vague sentiment d'inquiétude en pensant à ce que les « notabilités politiques » de Camden-Place pourraient bien vouloir accomplir de sérieux et de pratique.

Nous n'avons pas encore perdu le souvenir des événements quelque peu sinistres qui caractérisent les origines du second empire, et la façon dont ces « hommes politiques » ont toujours entendu « professer le culte de la légalité » ne suffirait pas, le cas échéant, pour calmer nos appréhensions.

Les personnes qui sont un peu mêlées au monde de l'industrie et des affaires sont frappées du terrain énorme qui a été perdu par la fusion depuis le jour où l'on a annoncé *ubi et ubi* son accomplissement.

Au premier moment, on a pu hésiter sur l'accueil qui lui serait fait, nous ne disons pas par les classes ouvrières et par cette partie de la bourgeoisie qui est républicaine, mais par cette masse flottante de conservateurs laquelle ne demande qu'à être tranquille en travaillant, et suivant qu'elle se porte à droite ou à gauche, fait ou défait les gouvernements. Il serait puéril de nier que les élections de MM. Barodet, Ranc et Guyot ont jeté un sentiment d'effroi chez ces conservateurs et que, de demi-républicains qu'ils étaient, elles en ont fait des monarchistes. Il s'est passé dans le pays le même mouvement que dans l'Assemblée, où les centres se sont portés de M. Thiers à M. de Broglie.

Ce qu'il faut pour cette masse de conservateurs qui n'ont pas de croyances politiques bien chancelantes, c'est une solution, peu importe laquelle. Puisque, grâce aux radicaux, la solution devenait impossible avec M. Thiers, ces conservateurs ont demandé à la monarchie si elle en aurait une. Ils préféreraient la république de M. Thiers à la monarchie de M. Gambetta.

C'est donc à ces malheureuses élections que l'on a dû la possibilité de la fusion. Les fusionnistes se sont sentis une force qu'ils n'avaient pas auparavant, et, ne manquant pas d'audace, ils ont, comme on dit, enlevé la chaise.

Cette nouvelle a produit, d'abord un sentiment d'étonnement étrange. C'était bien une solution, cette fois, et les conservateurs se demandaient s'il ne fallait pas profiter de la perche qu'on leur tendait. Ne serait-ce pas, après tout, de l'ordre et de la tranquillité sur la planche pour quelques années ?

Mais ce n'a été qu'un moment. Les répugnances invincibles de la bourgeoisie française pour la branche aînée ont promptement repris le dessus. On s'est demandé alors si l'ordre ne serait pas bien cher, qui se paierait du sacrifice de toutes les traditions libérales du pays. On s'est demandé si la stabilité d'une dynastie aussi impopulaire avait bien des chances de durée ? — Si tandis que l'on croyait aller à cette stabilité, on n'allait qu'à des aventures ? — Cet établissement de la monarchie n'était-il pas lui-même une aventure, et la pire de toutes ?

On peut dire que, depuis lors, le

mouvement de recul de l'opinion a dépassé les prévisions, et qu'il s'accroît de jour en jour. On aura beau faire, la branche aînée est chargée d'un fardeau d'impopularité dont elle ne se relèvera jamais. Encore moins pourrait-elle s'en relever, lorsque tous les actes, toutes les démarches du comte de Chambord et de son entourage, tendent à montrer que la troisième restauration serait mille fois plus passionnée, plus remplie de préjugés que ses devancières; personne n'ignore que cette restauration serait à celle de 1823 ce que M. Veillot est à M. de Châteaubriand. Certaines gens, qui vont jusqu'à M. de Châteaubriand, jusqu'à M. de Villèle, que dis-je, jusqu'à M. de Polignac, n'ont jamais jusqu'à M. Veillot. La première restauration amenait une forme monarchique laïque, si l'on peut ainsi parler. Tout le monde sait que la future restauration amènerait une sorte de forme monarchique théocratique. Or, la théocratie est au monde ce que la France a le plus en horreur. Cela ne veut pas dire, que, dans sa masse, elle ne soit religieuse, mais religion et théocratie sont deux.

La France, la vraie France, celle qui lit, celle qui pense, qui étudie, qui travaille, qui fait avancer la science, celle qui augmente la somme des produits, n'est ni radicale ni ultramontaine. Prévention si vous voulez, il y a de sa part une invincible prévention contre la branche aînée. Elle n'en veut pas. Elle n'estime pas son intelligence, elle redoute ses passions, elle méprise ses idées; elle se sentirait humiliée d'être gouvernée par cette camarilla de châteaux, par cette aristocratie en décadence, aussi bien qu'elle se sentirait humiliée d'être gouvernée par les classes qui ne savent rien, comme on a voulu l'essayer. Si donc il y a pu avoir au premier jour un mouvement de surprise, on est bien vite revenu, et le pays a repris sa pente naturelle.

Ce recul est aujourd'hui si prononcé que les légitimistes eux-mêmes sentent que le terrain manque sous leurs pieds. L'un d'eux gourmandait hier encore, dans un journal, les conservateurs de leur manque d'enthousiasme et d'activité : « Quant à s'occuper de faire « aboutir à un résultat pratique le fait « si important qui vient de s'accomplir, « nul n'a songé aux moyens efficaces « pour y parvenir... On les a vus se dis- « perser chacun de leur côté, les uns « partant pour les eaux, les autres pour « leurs rendez-vous de chasse habi- « tuels, etc. »

Et d'ailleurs pourquoi la bourgeoisie, la classe moyenne, la masse des conservateurs en un mot travailleraient-ils au profit d'une caste qui les déteste ? Veut-on savoir ce que le légitimiste, qui se plaint aujourd'hui de la froideur des bourgeois pour la fusion, écrirait naguère dans le même journal sur ces mêmes bourgeois ? En voici un échantillon : « Pour obéir à leur mes- « quine jalousie et à leur orgueilleuse « haine de toute hiérarchie organisée, « les classes moyennes ont chassé, l'une « après l'autre de la société, toutes les « autorités sociales, à commencer par « Dieu. Elles ont fait appel, pour accom- « plir leur œuvre, aux passions brutales, « aux convoitises avides des dernières « couches sociales. Aujourd'hui, le jour « de l'expiation est venu, etc. » Nous autres gens des classes moyennes, nous n'avons pas de raison pour amener le règne de gens si bien disposés pour nous.

Il n'y a qu'une chose qui pourrait rendre possible aujourd'hui le succès

d'un tel projet, c'est que les bourgeois, la classe moyenne, la masse des conservateurs en un mot travailleraient-ils au profit d'une caste qui les déteste ? Veut-on savoir ce que le légitimiste, qui se plaint aujourd'hui de la froideur des bourgeois pour la fusion, écrirait naguère dans le même journal sur ces mêmes bourgeois ? En voici un échantillon : « Pour obéir à leur mes- « quine jalousie et à leur orgueilleuse « haine de toute hiérarchie organisée, « les classes moyennes ont chassé, l'une « après l'autre de la société, toutes les « autorités sociales, à commencer par « Dieu. Elles ont fait appel, pour accom- « plir leur œuvre, aux passions brutales, « aux convoitises avides des dernières « couches sociales. Aujourd'hui, le jour « de l'expiation est venu, etc. » Nous autres gens des classes moyennes, nous n'avons pas de raison pour amener le règne de gens si bien disposés pour nous.

Il n'y a qu'une chose qui pourrait rendre possible aujourd'hui le succès

d'un tel projet, c'est que les bourgeois, la classe moyenne, la masse des conservateurs en un mot travailleraient-ils au profit d'une caste qui les déteste ? Veut-on savoir ce que le légitimiste, qui se plaint aujourd'hui de la froideur des bourgeois pour la fusion, écrirait naguère dans le même journal sur ces mêmes bourgeois ? En voici un échantillon : « Pour obéir à leur mes- « quine jalousie et à leur orgueilleuse « haine de toute hiérarchie organisée, « les classes moyennes ont chassé, l'une « après l'autre de la société, toutes les « autorités sociales, à commencer par « Dieu. Elles ont fait appel, pour accom- « plir leur œuvre, aux passions brutales, « aux convoitises avides des dernières « couches sociales. Aujourd'hui, le jour « de l'expiation est venu, etc. » Nous autres gens des classes moyennes, nous n'avons pas de raison pour amener le règne de gens si bien disposés pour nous.

Il n'y a qu'une chose qui pourrait rendre possible aujourd'hui le succès

d'un tel projet, c'est que les bourgeois, la classe moyenne, la masse des conservateurs en un mot travailleraient-ils au profit d'une caste qui les déteste ? Veut-on savoir ce que le légitimiste, qui se plaint aujourd'hui de la froideur des bourgeois pour la fusion, écrirait naguère dans le même journal sur ces mêmes bourgeois ? En voici un échantillon : « Pour obéir à leur mes- « quine jalousie et à leur orgueilleuse « haine de toute hiérarchie organisée, « les classes moyennes ont chassé, l'une « après l'autre de la société, toutes les « autorités sociales, à commencer par « Dieu. Elles ont fait appel, pour accom- « plir leur œuvre, aux passions brutales, « aux convoitises avides des dernières « couches sociales. Aujourd'hui, le jour « de l'expiation est venu, etc. » Nous autres gens des classes moyennes, nous n'avons pas de raison pour amener le règne de gens si bien disposés pour nous.

Il n'y a qu'une chose qui pourrait rendre possible aujourd'hui le succès

d'un tel projet, c'est que les bourgeois, la classe moyenne, la masse des conservateurs en un mot travailleraient-ils au profit d'une caste qui les déteste ? Veut-on savoir ce que le légitimiste, qui se plaint aujourd'hui de la froideur des bourgeois pour la fusion, écrirait naguère dans le même journal sur ces mêmes bourgeois ? En voici un échantillon : « Pour obéir à leur mes- « quine jalousie et à leur orgueilleuse « haine de toute hiérarchie organisée, « les classes moyennes ont chassé, l'une « après l'autre de la société, toutes les « autorités sociales, à commencer par « Dieu. Elles ont fait appel, pour accom- « plir leur œuvre, aux passions brutales, « aux convoitises avides des dernières « couches sociales. Aujourd'hui, le jour « de l'expiation est venu, etc. » Nous autres gens des classes moyennes, nous n'avons pas de raison pour amener le règne de gens si bien disposés pour nous.

Il n'y a qu'une chose qui pourrait rendre possible aujourd'hui le succès

d'un tel projet, c'est que les bourgeois, la classe moyenne, la masse des conservateurs en un mot travailleraient-ils au profit d'une caste qui les déteste ? Veut-on savoir ce que le légitimiste, qui se plaint aujourd'hui de la froideur des bourgeois pour la fusion, écrirait naguère dans le même journal sur ces mêmes bourgeois ? En voici un échantillon : « Pour obéir à leur mes- « quine jalousie et à leur orgueilleuse « haine de toute hiérarchie organisée, « les classes moyennes ont chassé, l'une « après l'autre de la société, toutes les « autorités sociales, à commencer par « Dieu. Elles ont fait appel, pour accom- « plir leur œuvre, aux passions brutales, « aux convoitises avides des dernières « couches sociales. Aujourd'hui, le jour « de l'expiation est venu, etc. » Nous autres gens des classes moyennes, nous n'avons pas de raison pour amener le règne de gens si bien disposés pour nous.

Il n'y a qu'une chose qui pourrait rendre possible aujourd'hui le succès

d'un tel projet, c'est que les bourgeois, la classe moyenne, la masse des conservateurs en un mot travailleraient-ils au profit d'une caste qui les déteste ? Veut-on savoir ce que le légitimiste, qui se plaint aujourd'hui de la froideur des bourgeois pour la fusion, écrirait naguère dans le même journal sur ces mêmes bourgeois ? En voici un échantillon : « Pour obéir à leur mes- « quine jalousie et à leur orgueilleuse « haine de toute hiérarchie organisée, « les classes moyennes ont chassé, l'une « après l'autre de la société, toutes les « autorités sociales, à commencer par « Dieu. Elles ont fait appel, pour accom- « plir leur œuvre, aux passions brutales, « aux convoitises avides des dernières « couches sociales. Aujourd'hui, le jour « de l'expiation est venu, etc. » Nous autres gens des classes moyennes, nous n'avons pas de raison pour amener le règne de gens si bien disposés pour nous.

Il n'y a qu'une chose qui pourrait rendre possible aujourd'hui le succès

d'un tel projet, c'est que les bourgeois, la classe moyenne, la masse des conservateurs en un mot travailleraient-ils au profit d'une caste qui les déteste ? Veut-on savoir ce que le légitimiste, qui se plaint aujourd'hui de la froideur des bourgeois pour la fusion, écrirait naguère dans le même journal sur ces mêmes bourgeois ? En voici un échantillon : « Pour obéir à leur mes- « quine jalousie et à leur orgueilleuse « haine de toute hiérarchie organisée, « les classes moyennes ont chassé, l'une « après l'autre de la société, toutes les « autorités sociales, à commencer par « Dieu. Elles ont fait appel, pour accom- « plir leur œuvre, aux passions brutales, « aux convoitises avides des dernières « couches sociales. Aujourd'hui, le jour « de l'expiation est venu, etc. » Nous autres gens des classes moyennes, nous n'avons pas de raison pour amener le règne de gens si bien disposés pour nous.

Il n'y a qu'une chose qui pourrait rendre possible aujourd'hui le succès

d'un tel projet, c'est que les bourgeois, la classe moyenne, la masse des conservateurs en un mot travailleraient-ils au profit d'une caste qui les déteste ? Veut-on savoir ce que le légitimiste, qui se plaint aujourd'hui de la froideur des bourgeois pour la fusion, écrirait naguère dans le même journal sur ces mêmes bourgeois ? En voici un échantillon : « Pour obéir à leur mes- « quine jalousie et à leur orgueilleuse « haine de toute hiérarchie organisée, « les classes moyennes ont chassé, l'une « après l'autre de la société, toutes les « autorités sociales, à commencer par « Dieu. Elles ont fait appel, pour accom- « plir leur œuvre, aux passions brutales, « aux convoitises avides des dernières « couches sociales. Aujourd'hui, le jour « de l'expiation est venu, etc. » Nous autres gens des classes moyennes, nous n'avons pas de raison pour amener le règne de gens si bien disposés pour nous.

Il n'y a qu'une chose qui pourrait rendre possible aujourd'hui le succès

d'un tel projet, c'est que les bourgeois, la classe moyenne, la masse des conservateurs en un mot travailleraient-ils au profit d'une caste qui les déteste ? Veut-on savoir ce que le légitimiste, qui se plaint aujourd'hui de la froideur des bourgeois pour la fusion, écrirait naguère dans le même journal sur ces mêmes bourgeois ? En voici un échantillon : « Pour obéir à leur mes- « quine jalousie et à leur orgueilleuse « haine de toute hiérarchie organisée, « les classes moyennes ont chassé, l'une « après l'autre de la société, toutes les « autorités sociales, à commencer par « Dieu. Elles ont fait appel, pour accom- « plir leur œuvre, aux passions brutales, « aux convoitises avides des dernières « couches sociales. Aujourd'hui, le jour « de l'expiation est venu, etc. » Nous autres gens des classes moyennes, nous n'avons pas de raison pour amener le règne de gens si bien disposés pour nous.

Il n'y a qu'une chose qui pourrait rendre possible aujourd'hui le succès

d'un tel projet, c'est que les bourgeois, la classe moyenne, la masse des conservateurs en un mot travailleraient-ils au profit d'une caste qui les déteste ? Veut-on savoir ce que le légitimiste, qui se plaint aujourd'hui de la froideur des bourgeois pour la fusion, écrirait naguère dans le même journal sur ces mêmes bourgeois ? En voici un échantillon : « Pour obéir à leur mes

pratique de la fusion, ce serait quelque manifestation ou quelque agitation radicale propre à jeter de nouveau l'effroi chez les conservateurs. En présence du danger, les conservateurs oublieraient tout, même leur répugnance traditionnelle pour la branche aînée. La chose est donc entre les mains des radicaux. Il dépend d'eux de ne pas faire le 24 mai. Il dépend encore d'eux de ne pas faire la monarchie. Espérons que la dure et cruelle leçon qu'ils ont reçue, et que nous avons reçue avec eux, nous qui ne l'avions pas méritée, espérons que cette leçon leur servira. M. Thiers l'a dit : L'avenir est au parti le plus sage.

A l'ouverture du conseil général de l'Ain, M. Germain, président, a prononcé un discours très remarquable. L'honorable député de l'Ain, s'adressant au préfet, lui dépeint les sentiments qui animent la population si calme de ces départements, de façon à faire réfléchir les parisiens trop passionnés d'une restauration légitimiste.

Trois sentiments se sont emparés de cette heure de l'esprit de nos populations : d'abord la crainte du désordre en voyant réussir aux élections des candidatures qui paraissent un défi jeté à la société ; puis une profonde inquiétude en entendant parler de faire un pas vers l'ancien régime, enfin l'ardent désir de sortir au plus tôt d'un provisoire éternel.

Qui pourrait s'étonner de voir nos paysans saisis de terreur en songeant à une nouvelle révolution ? Pourquoi désiraient-ils un bouleversement ? Ils n'ont rien à espérer, ils ont tout à redouter. Ils n'ont à demander au pouvoir que de les laisser bien administrer leur commune ; ils laissent à d'autres le soin de chercher une nouvelle organisation, ou, avec moins de travail, on s'enrichit davantage. Ils ont, eux, depuis longtemps, trouvé une formule pour arriver à l'aisance ou à la fortune ; elle est bien simple, la voici : travailler sans cesse, travailler sans cesse, travailler sans cesse.

Après la passion de l'ordre, on trouve chez eux la crainte de faire un pas vers l'ancien régime ; et, s'ils ont horreur du drapeau rouge, ils ont peur du drapeau blanc. Nos cultivateurs ont gardé un mauvais souvenir d'un temps où ils avaient une bien faible part de la propriété du sol qu'ils cultivaient et de l'administration de la commune. Aujourd'hui ils veulent continuer à agrandir leur domaine, et, pleins de respect pour le prêtre dans son église, ils entendent rester maîtres de la mairie.

Après la passion de l'ordre, on trouve chez eux la crainte de faire un pas vers l'ancien régime ; et, s'ils ont horreur du drapeau rouge, ils ont peur du drapeau blanc. Nos cultivateurs ont gardé un mauvais souvenir d'un temps où ils avaient une bien faible part de la propriété du sol qu'ils cultivaient et de l'administration de la commune. Aujourd'hui ils veulent continuer à agrandir leur domaine, et, pleins de respect pour le prêtre dans son église, ils entendent rester maîtres de la mairie.

Après la passion de l'ordre, on trouve chez eux la crainte de faire un pas vers l'ancien régime ; et, s'ils ont horreur du drapeau rouge, ils ont peur du drapeau blanc. Nos cultivateurs ont gardé un mauvais souvenir d'un temps où ils avaient une bien faible part de la propriété du sol qu'ils cultivaient et de l'administration de la commune. Aujourd'hui ils veulent continuer à agrandir leur domaine, et, pleins de respect pour le prêtre dans son église, ils entendent rester maîtres de la mairie.

Après la passion de l'ordre, on trouve chez eux la crainte de faire un pas vers l'ancien régime ; et, s'ils ont horreur du drapeau rouge, ils ont peur du drapeau blanc. Nos cultivateurs ont gardé un mauvais souvenir d'un temps où ils avaient une bien faible part de la propriété du sol qu'ils cultivaient et de l'administration de la commune. Aujourd'hui ils veulent continuer à agrandir leur domaine, et, pleins de respect pour le prêtre dans son église, ils entendent rester maîtres de la mairie.

ECHOS DE PARTOUT

Les séances de la commission des grâces ont été reprises hier, sur le désir de M. le maréchal de Mac-Mahon, qui voudrait que l'arrêté des dossiers fut liquidé avant la rentrée de l'Assemblée.

Le général Chareton, de retour à Paris, rédige en ce moment sur la situation stratégique de Belfort un rapport qui doit être soumis au ministre de la guerre et au comité de défense du territoire.

L'état du docteur Néaton est toujours aussi inquiétant, et le malade ne sort qu'à rares intervalles de sa torpeur.

Hier a eu lieu une consultation de médecins, à la suite de laquelle une opération sera peut-être pratiquée sur l'illustre chirurgien.

La 7^e chambre s'occupera le 26 août de l'affaire de la société anonyme appelée le *Credit communal de France*, dont le siège social est en Suisse mais dont le siège administratif est boulevard Haussmann, 21.

Six prévenus sont définitivement renvoyés devant le tribunal : 1^{er} Destrez, ancien avocat près le tribunal de la Seine. 2^e Paulin Chapuis. 3^e Edouard Lepelletier. 4^e Le comte Charles de Montreuil. 5^e Paul Aurèle Perret. 6^e Charles Fraisse.

C'est à tort qu'on a annoncé que les membres du conseil de surveillance et son président seraient assignés comme responsables. Il n'en a jamais été question.

Le journal la *Vie parisienne* était poursuivi pour outrage à la morale publique et pour publication de dessin non autorisé. La première partie de la prévention a été écartée. Quant à la seconde, elle a été écartée. Quant à la 10^e chambre, elle a été écartée. Quant à la 10^e chambre, elle a été écartée.

Les réparations des sculptures de l'arc de triomphe de l'Etoile, interrompues par la guerre, ont été reprises hier, sur le désir de M. le maréchal de Mac-Mahon, qui voudrait que l'arrêté des dossiers fut liquidé avant la rentrée de l'Assemblée.

chainement et menées avec toute l'activité désirable.

Le premier groupe qu'on achèvera est celui de droite (front ouest) en tournant le dos au pont de Neuilly.

C'est décidément par *Morie Tudor* que doit ouvrir prochainement le nouveau théâtre de la Porte-Saint-Martin.

En même temps qu'on termine la décoration intérieure, on commence à s'occuper activement de la mise en scène.

Les décors s'élèvent avec entrain, et il y a déjà eu quelques répétitions d'es-ai au foyer bien que tous les rôles ne soient pas encore distribués.

Ce qu'il y a d'arrêté jusqu'à présent, quant aux rôles principaux, c'est que madame Laurence jouera *Ma Tante* ; Dumaine, Gilbert ; Frédéric Lemaire, le Jui, et Régulier, Fabiano Fabiani.

Dès que la distribution sera complète, et avant le commencement des répétitions sérieuses, M. Victor Hugo lira la pièce aux acteurs. C'est aujourd'hui qu'on va fixer le jour de la lecture.

La distribution, on le voit, est brillante. Nous avons prévu que M^{me} Marie Laurent, en dépit des on dit, demeurerait seule en possession du rôle. La grande actrice est aujourd'hui la dernière héritière des Georges et des Dorval, etc. Il faut s'attendre, dans le rôle de Marie Tudor, à une de ses plus magnifiques créations.

On prépare, à l'Ecole des beaux-arts, l'exposition des ouvrages des pensionnaires de l'Ecole de Rome.

Cette exposition sera, dit-on, ouverte à la fin du mois.

D'après des documents publiés par le gouvernement allemand, l'émigration prend, dans le port de Hambourg, des proportions de plus en plus considérables.

Le nombre des émigrants avait été du premier janvier au 31 juillet 1871, de 21,173.

Dans la même période de l'année 1873, il a été de 42,892.

Le nombre des Allemands revenus à Paris depuis la guerre, et qui y vivent au jour le jour, s'accroît sensiblement. La Société de secours aux Allemands nécessiteux, qui recevait jusqu'à quinze cents francs sur la cassette de Guillaume, n'en reçoit plus, maintenant, que quatre mille francs.

Avant-hier on a consigné à la disposition de M. le commissaire de police du quartier Saint-Thomas d'Aquin un individu qui voulait à tout prix pénétrer au corps législatif. Il était chaussé d'espadrilles, et portait sous ses vêtements le grand cordon de la Légion d'honneur.

Il se disait fils de Napoléon III et a déclaré se nommer Charles Bonaparte ; c'est à ce titre de prince qu'il prétendait avoir le droit d'entrer au corps législatif.

Ce fou, dont l'identité n'a encore pu être constatée, s'est laissé tranquillement amener par les agents.

Cet individu, qui se disait également appartenir à l'armée, et portait, suivant les circonstances, le cordon de chevalier ou la rosette d'officier de la Légion d'honneur, occupait un petit appartement, 61, rue du Bac, et adressait à tous les journaux des lettres bizarres, dans lesquelles, en réponse à certaines allégations des membres de la famille d'Orléans, il proposait un duel à M. le comte de Paris.

D'un tempérament extrêmement vif, il se promenait régulièrement de long en large dans sa chambre, défilait des tringles, et même, quand il avait de la compagnie, finissait par oublier la présence de ses invités et restait plongé dans une sorte d'extase. Dans les premiers temps de son séjour il portait un nom étranger ; il n'y a que deux mois qu'il se faisait appeler Charles Bonaparte. Il a quinze jours, il annonçait à qui voulait l'entendre que Napoléon III, son père, l'avait en l'âge de 17 ans, alors qu'il était comte en pension, et qu'à ce titre, il allait réventurer auprès du ministre de la guerre sa qualité d'enfant naturel — reconnu — (sic).

Détail à noter : le soi-disant fils n'a aucun des traits du prétendu père.

AFFAIRE SAINT-GRESSE

La cour de cassation, toutes chambres réunies, a statué avant-hier sur l'affaire de M. de Saint-Gresse, premier président de la cour d'appel de Toulouse.

L'appréciation de la conduite de M. de Saint-Gresse dans ses rapports avec M. le procureur général Ramé, avait été déferée à la cour de cassation par décision du ministre de la justice, conformément à l'art. 82 du sénatus-consulte du 16 thermidor, art. X.

Le tribunal de cassation, dit cet article, a droit de censure et de discipline sur les tribunaux d'appel et sur les tribunaux criminels ; il peut, pour cause grave, suspendre les juges de leurs fonctions, les mander près du grand juge pour y rendre compte de leur conduite.

En matière disciplinaire la publicité n'est pas obligatoire, même pour le jugement. C'est en chambre du conseil que se fait le rapport, qui sont reçues les explications des magistrats et que sont entendues les observations du procureur général et du défenseur.

M. de Saint-Gresse eût pu demander la publicité, mais la cour restait maîtresse de ne pas l'accorder.

M^{re} Sabatier assistait M. de Saint-Gresse devant la cour et a présenté sa défense.

Aucun témoin n'a été entendu. Une enquête avait été faite préalablement par des rapports écrits, demandés aux personnes qui avaient eu connaissance directe du différend qui s'était élevé entre M. le procureur général Ramé et M. le premier président de Saint-Gresse, et qui pouvaient renseigner la cour sur les faits qui avaient amené la provocation en duel de la part de M. de Saint-Gresse.

La cour a rendu un arrêt qui a prononcé la peine de six mois de suspension contre M. le premier président de Saint-Gresse.

Pour apprécier cet arrêt, il importe de connaître les peines disciplinaires qui pouvaient être appliquées.

Ces peines sont (art. 20, loi du 20 avril 1810), en commençant par la moins grave : la censure simple, — la censure avec réprimande qui emporte privation de traitement pendant un mois, — la suspension provisoire qui emporte privation de traitement pendant six mois ; — la suspension pendant un temps indéterminé (art. 82 du sénatus-consulte du 16 thermidor art. X), enfin la déchéance (art. 5 du décret du 1^{er} mars 1852).

Quant il ne s'agit que de la censure ou de la suspension provisoire, la décision ne peut être mise à exécution qu'après avoir été approuvée par le grand juge ministre de la justice.

Le cas qui se présente est sans précédent, au moins en ce qui frappe un premier président. On peut se rappeler qu'en 1846, M. le ministre de la justice déferait à la cour de cassation un juge de Doullens, considéré comme ayant commis une infraction à ses devoirs de magistrat

en s'associant à une manifestation politique, à une visite rendue au comte de Chambord à Londres. La peine fut alors celle de la censure.

LE DUC CHARLES DE BRUNSWICK

Le représentant de la plus ancienne famille princière de l'Europe, le duc Charles de Brunswick, vient de mourir à Genève, léguant tous ses biens à cette ville.

La vie de ce roi déchu est assez accidentée pour mériter une courte notice historique.

Charles-Frédéric-Auguste-Guillaume, né le 30 octobre 1804, est le fils aîné du duc Frédéric-Guillaume qui périt en 1815 à la bataille des Quatre-Bras.

Après la bataille d'Iéna, la duchesse avait dû fuir avec ses deux fils en Suède auprès de sa sœur, femme du roi Gustave-Adolphe IV, et ce fut en 1807 seulement que la famille, dispersée par l'université, trouva une résidence plus calme à Carlsruhe.

Mais bientôt, en 1808, leur mère mourut, et les deux jeunes princes durent aller chercher un autre refuge en Angleterre ; ils furent accueillis par le prince régent de la Grande-Bretagne, puis par le roi George IV, qui fut ensuite appelé à remplir auprès d'eux les fonctions de tuteur, après la mort de leur père survenue en 1815.

On ignore tout enfant de quitter ainsi leur pays dévasté par la guerre qu'il portait Napoléon I^{er}, confiés pendant toute leur enfance à des étrangers, les deux futurs ducs de Brunswick, Charles spécialement, reçurent une éducation des plus incomplètes. Ce dernier est justement célèbre par ses débordements. Aussi ne faut-il pas s'étonner si son tuteur essaya de reculer autant que possible la déclaration de sa majorité, qui devait livrer un pays aux caprices d'un enfant sans jugement ni mesure.

Cependant, le 23 octobre 1823, Charles prit les rênes du pouvoir ; d'abord, il s'occupa moins des affaires publiques que de ses affaires privées, et ses premiers actes de souverain furent des voyages en Angleterre et en Italie. Tout allait bien malgré cela ; mais, à son retour, il dévorait ses plus fidèles serviteurs par sa négligence, et soumit tout le pays à un arbitraire qui lui fut bientôt insupportable.

De là, des discussions violentes entre le prince et ses sujets et finalement les événements de 1829.

On sait qu'à cette date la diète germanique ayant pris en considération les plaintes du pays, le duc de Brunswick se rendit en France, laissant presque entièrement l'administration du duché entre les mains de son favori Bitter. Chassé de Paris, en 1830, par la révolution de juillet, puis de Bruxelles, par la révolution belge, Charles revint secrètement à Brunswick où le 7 septembre de cette même année éclata un soulèvement populaire qui lui fit perdre définitivement son trône.

Tandis que son frère cadet Guillaume continuait à gouverner, Charles se rendit en Angleterre pour y chercher une assistance qui ne lui fut point accordée ; il retourna alors en Allemagne, et se tenant à proximité des frontières du duché, il chercha à regagner les esprits par la promesse d'institutions libérales ; mais comme il rencontra une certaine résistance, il se décida à retourner à Paris. Ses agents et la diète germanique le déclarèrent alors incapables de régner et sa succession fut dévolue définitivement à son frère.

Cela n'empêcha pas le duc Charles de passer longtemps en exil à Paris, et de rentrer en possession de ses Etats, et à plusieurs reprises il dépensa des sommes considérables pour des tentatives de ce genre, qu'il n'aboutit jamais ; il fut même expulsé de France en 1832 et transporté sur le territoire suisse. Cependant, dès l'année suivante, il revenait à Paris, où il se fixa dès lors, partageant son temps entre cette ville où ses excentricités lui firent une réputation peu enviable, et l'Angleterre où il était surtout célèbre par la magnifique collection de diamants et autres pierres précieuses dont il était possesseur.

Il ne s'était fixé à Genève que depuis les événements de 1870.

Le duc de Brunswick n'a jamais perdu tout espoir de recouvrer son trône. Au mois de mars 1868, à l'occasion d'une protestation du roi de Hanovre contre l'occupation de ses Etats par les Prussiens, il a encore protesté lui-même contre la spoliation dont il avait été victime trente-huit ans auparavant ; on se souvient aussi d'une autre protestation plus récente que nous avons publiée il y a quelques mois.

Son testament, d'ailleurs, se ressent de cette idée fixe, car le duc donne surtout ce qu'il n'a pas et peu s'en faut qu'il ne lègue à la ville de Genève ses bijoux et sa couronne ducal de Brunswick et de Lunebourg.

Après avoir recommandé de faire exhumier son corps par cinq médecins pour s'assurer qu'il n'a pas été empoisonné, et fait quelques dispositions relatives à ses funérailles et au monument funéraire qu'il désire qui lui soit érigé à Genève — dans une position profondément et digne —, le duc continue :

« Nous faisons la condition que nos exécuteurs testamentaires n'entreprendront dans aucune espèce de compromis avec nos parents défunts la princesse Guillaume de Brunswick, l'ex-roi de Hanovre, son fils le duc de Cambridge ou qui que ce soit de notre prétendue famille, leurs vertus, leurs agents ou autres débiteurs que ce soit ;

« Nous voulons que nos exécuteurs testamentaires se servent de tous les moyens en leur pouvoir pour se mettre en possession de notre fortune restée dans notre duché de Brunswick, dans le Hanovre, en Prusse, en Amérique et où que ce soit ;

« Nous déclarons laisser et léguer notre fortune, c'est-à-dire nos châteaux, nos domaines, nos forêts, nos terres, nos mines, nos salines, nos hôtels, nos parcs, nos bibliothèques, jardins, carrières, diamants, bijoux, argenterie, tableaux, chevaux, voitures, porcelaines, meubles, argent, or, tout, obligations, fonds publics, billets de banque, et particulièrement cette partie importante de notre fortune qui nous a été prise de vive force et retenue depuis 1830 avec tous les intérêts dans notre duché de Brunswick, à la ville de Genève.

Le *Journal de Genève* estime que cette succession, dans ce qu'elle renferme de recouvrable, et les diamants du prince en formant la plus grande partie, s'élèvera à environ vingt-cinq millions.

Les changements de la décoration de la Légion d'honneur.

Le grand chancelier de la Légion d'honneur vient de prescrire aux membres de l'ordre que ceux d'entre eux qui ont obtenu la décoration depuis le 14 septembre 1870, doivent en porter les insignes d'après le modèle arrêté par le décret du gouvernement de la défense nationale. Il n'est pas sans intérêt, à ce sujet, de rappeler que cet ordre a déjà subi bien des changements, apportés par les divers gouvernements qui se sont succédés depuis la déchéance de son fondateur.

Ainsi, le premier changement à la décoration est opéré par Louis XVIII, qui prescrit

que l'effigie de Henri IV avec cet exergue : *Henri IV, roi de France et de Navarre*, remplacerait la figure de Napoléon I^{er}. Cependant les Bourbons laisseront la devise : *Honneur et patrie*.

Le gouvernement de Juillet maintient l'effigie de Henri IV, mais il supprime l'exergue : *roi de France et de Navarre*. Les mots : *Honneur et patrie* restent également.

En 1848, nouvelle modification, bien entendu, apportée à la décoration. Le centre de l'étoile représentait d'un côté la tête de Bonaparte avec cet exergue : *Bonaparte, premier consul*, et de l'autre les deux drapeaux qui y sont actuellement placés par le gouvernement du 4 septembre. Il y avait pour devise : *République Française et Honneur et patrie*.

Naturellement, le second empire avait rétabli l'effigie et l'exergue qui figuraient dès la création de l'ordre.

Tous ces divers changements opérés sur les décorations expliquent pourquoi l'on voit des croix portant l'effigie de Napoléon I^{er}, de Henri IV, des drapeaux tricolores et des couronnes de chêne.

Quant à la médaille militaire, créée sous Napoléon III, elle a dû subir, en même temps que la Légion d'honneur, le changement décrété par le gouvernement du 4 septembre.

NOUVELLES A LA MAIN

La mère de Mokran, qui vient d'obtenir pour son fils condamné à mort une commutation de peine, est une femme d'une cinquantaine d'années au plus, au front haut, à l'œil fier, à la prestance superbe, au teint un peu cuivré, — le type accompli de la *Clorinde* du Tasse, sauf l'âge bien entendu.

En 1863, c'est elle qui, se battant à côté de son fils, fit cette réponse admirable à un prisonnier français, qui lui demandait si l'on allait bientôt le mettre à mort :

— C'est à une mère que tu demandes cela !

Le lendemain, grâce à elle, notre brave pouvait s'échapper.

Il a été saisi dans la journée d'avant-hier, deux cent quatre-vingt-trois perdreaux, chez quatre restaurateurs dont nous avons la charte de ne pas donner les noms.

M. le marquis de Nicolat, président de l'association pour la répression du braconnage, a eu hier une entrevue avec M. Léon Renault, pour lui demander des hommes de renfort.

Emile Villemot, de l'*Evénement*, croit avoir trouvé l'origine de cette mode qui entraîne des populations entières aux bains de mer.

On ne connaît rien encore de précis, dit-il, que je sache, sur la première apparition des bains de mer dans l'histoire des villégiatures, tant anciennes que modernes.

Ce que j'ai trouvé de plus plausible à ce sujet, c'est en passage du *Pantagruel* de Rabelais (liv. iv, chap. viii).

C'est le chapitre intitulé : *Comment Panurge fit en mer noyer le marchand et ses moutons*.

« Sublinal, — dit Rabelais, — je ne sçai comment, Panurge, sans autre chose dire, jette en pleine mer son mouton criant et bêlant. Tous les autres moutons, criants et bêlants en pareille intonation, commencent à se jeter et sauter en mer après la flûte. La foule estoit à cet premier y sautant, et après leur compagnon. Possible n'estoit pas en garder. Comme vous savez estre du mouton le naturel toujours suivre le premier, quelque part qu'il aille. Ainsi le dit Aristoteles, *lib. 9 de Histor. anim.*, estre le plus sot et le plus aveugle animal du monde. »

Comme baigneur, je ne suis pas très flatté d'être rangé dans la famille des plus sots et des plus ineptes de tous les vertébrés ; mais comme savant (!!!) je suis obligé de reconnaître que cette citation du *Pantagruel* est décisive.

Le chroniqueur impartial doit confesser que cette maxime qui s'est emparée de ses contemporains d'aller tous les ans, à époque fixe, piquer des *lêdes* dans l'onde amère n'est autre chose qu'une réminiscence classique de l'histoire des moutons de Panurge.

Le duc de Brunswick, qui vient de mourir, était surtout célèbre par ses diamants et par ses perruques.

Ses diamants étaient si remarquables qu'ils auraient pu lutter de richesse avec ceux de S. M. le shah ; mais comme le costume européen ne comporte pas un étalage de pierres aussi considérable que la tunique orientale, Son Altesse ne pouvait porter ostensiblement ces bijoux qu'aux mains, aux manchettes, à la cravate et à la chaîne de la montre.

Cela ne l'empêchait pas d'utiliser ses autres pierres, qu'il employait à retenir les souplesses de son pantalon gris-fer.

Quant aux perruques, le duc de Brunswick n'en possédait jamais moins de sept, — une pour chaque jour de la semaine, — qu'il plaçait sur des bustes de cire imitant parfaitement ses traits, rangés par numéro sur un rayon de son cabinet de toilette ; on aurait dit l'image des sept péchés capitaux.

Ce qui prouve avec quel soin la fusion était préparée depuis longtemps, c'est qu'elle a déjà sa planche de gravure représentant le *Rêve de la France*.

On voit Henri V sur un trône, dans le manteau royal qui lui découvre le bas de la jambe. Ce n'est pas le tableau de Rigaut, découvrant toute la belle jambe de Louis XIV, dans son bas de soie gris-bleu. On sent que ce n'est plus le même temps. La jambe de Henri V est timide, dans un soulier vulgaire, au lieu du soulier à talon rouge de Louis XIV.

Les divinités allégoriques complètent le *Rêve de la France*. La France, la première, avec une couronne d'épis qui pourrait convenir à Cérès, offre le sceptre. Puis vient la Religion avec sa croix. La Guerre suit à qui elle a affaire et se dissimule un peu, etc. Nous ne sommes plus au temps de Henri IV, qui chassait si bien les Espagnols, et assistait à leur départ à la porte Saint-Denis, en leur disant : « Messieurs, mes compliments à votre maître, mais n'y revenez plus ! »

Le *Charivari* traite la question de la muselière.

Les uns disent : — Museliez bien vos chiens pour prévenir les cas d'hydropisie.

Les autres : — Ne les museliez pas ! C'est la muselière qui leur donne la rage.

Cette question me paraît assez proche parente de celle des prisons.

Les uns disent : — Il faut mettre les gredins en prison ; cela les empêche de faire des prosélytes.

Les autres : — Gardez-vous bien de les mettre en prison ; c'est justement là qu'ils se corrompent.

En attendant qu'on soit d'accord là-dessus, il est remarqué que tant que les gredins sont enfermés, ils violent et assassinent bien plus difficilement.

Ainsi de la muselière. Tant que les chiens l'ont au museau, on a beaucoup plus de chance de ne pas être mordu par eux.

LA QUESTION HOUILLÈRE

A propos de la question houillère, M. Ducarre, député et membre de la commission d'enquête sur l'état de l'industrie houillère en France, vient d'adresser à l'Association française pour l'avancement des sciences, en session au congrès de Lyon.

Monsieur le président, Messieurs les membres de l'Association française pour l'avancement des sciences, en session au congrès de Lyon.

Messieurs, Depuis deux ans, la production et le commerce de la houille ont subi, en France et en Europe, de graves perturbations.

Vous le savez, messieurs, ce puissant agent de chaleur et de force motrice est, aujourd'hui indispensable :

Au chauffage domestique ; A la fusion, au coulage, au forgeage des métaux ; A la verrerie ; A la céramique ; Aux distilleries, — savonneries, — brasseries ; A la fabrication des produits chimiques, etc.

Il est l'agent moteur absolument nécessaire : A l'épuisement des eaux dans les mines ; Aux transports à vapeur par eaux et par voies ferrées ; A la filature ; Au tissage ; Aux machines agricoles et bientôt au labourage à vapeur.

La houille sert à l'éclairage de nos villes par le gaz, et, dans ce cas, ses sous-produits sont : les hydrocarbures, le goudron, la paraffine, les huiles lubrifiantes, les engrais ammoniacaux, les couleurs tinctoriales, etc.

En résumé, les différents emplois de la houille, c'est faire le compte de presque tous les modes de l'activité et du travail modernes.

L'idée de la suppression de la houille amène celle d'une éclipse de la civilisation actuelle, c'est-à-dire nos manufactures privées de leur force motrice, les hauts fourneaux éteints, les trains de chemins de fer arrêtés, la navigation à vapeur remplacée par la navigation à voiles, nos rues livrées de nouveau au triste éclairage à l'huile, nos foyers vides et éteints....

En science économique, les questions de la houille (ou la houille le pain de l'industrie) viennent immédiatement après celles de la céréales ; elles ont l'importance et la gravité.

Sur les conclusions d'un rapport que j'ai eu l'honneur de lui présenter au nom d'une commission chargée de cet examen, l'Assemblée nationale a voté d'ordonner une enquête parlementaire pour rechercher les causes de la crise houillère que nous traversons, les moyens d'y pourvoir et d'en empêcher le retour.

La commission d'enquête a formulé un questionnaire visant les causes immédiates : inexistence des actes de concession, insuffisance d'extraction, concessions non exploitées, gisements non concédés, insuffisance des moyens de transport, tarifs inégaux ou onéreux, inobservation de la loi des mines, modifications à y apporter, etc. ; tel est le résumé du questionnaire adressé à tous les consommateurs de houille, concessionnaires, extracteurs, commerçants, manufacturiers, entrepreneurs de transports, ingénieurs des mines et des ponts et chaussées, etc.

Le rapport que j'ai eu l'honneur de présenter à l'Assemblée nationale contenait un paragraphe spécialement adressé aux sociétés savantes, je prends la liberté de le résumer ici :

« En Angleterre, l'opinion publique vivement surexcitée place la question houillère au premier rang de ses préoccupations. On met à l'ordre du jour jusqu'à la grande question de la durée et de l'épuisement des mines anglaises (trois ou quatre siècles, suivant Edwards Hull, cent dix ans, selon Stanley Jevons). Mais c'est là un grand problème de l'avenir, seule la science est de nos jours l'arme en demeure de l'aborder et d'en préparer la solution. »

Vous êtes de ceux auxquels cette question s'adresse, je viens demander pour elle une place dans les travaux de votre session.

Les précédents m'y autorisent. C'est dans une session de l'Association britannique pour l'avancement des sciences, qu'à New-Astle, en 1863, sir William Armstrong a, pour la première fois, posé la question de l'épuisement des houillères.

Ce fut, en Angleterre, le point de départ de recherches scientifiques qui se continuent et permettront d'évaluer cette importante partie de la richesse nationale du Royaume-Uni.

La commission d'enquête parlementaire française est chargée d'un semblable inventaire.

Les résultats seraient de nature peu rassurante, si elle devait s'en tenir aux faits acquis et connus.

En 1868, un écrivain spécial, un professeur éminent, M. Amédée Burat, imprimait dans son livre : *Les Houillères* en 1867, page 183, « Les conditions dans lesquelles se poursuivent nos exploitations houillères sont normales. »

« Ces conditions pourront être mainten

Après la séance d'ouverture, les membres de l'association se réuniront dans les sections pour procéder à la nomination des bureaux et à la fixation de l'ordre du jour de vendredi.

La séance du 8 heures, M. Karl Vogt fera, au Collège de la Bourne, une conférence sur les questions de la Bourne.

M. Karl Vogt est le célèbre naturaliste allemand qui, pendant la guerre de 1870, a prouvé que le chlore est un gaz et non un élément chimique, comme on l'avait dit.

Après la séance d'ouverture, les membres de l'association se réuniront dans les sections pour procéder à la nomination des bureaux et à la fixation de l'ordre du jour de vendredi.

Après la séance d'ouverture, les membres de l'association se réuniront dans les sections pour procéder à la nomination des bureaux et à la fixation de l'ordre du jour de vendredi.

La séance du 8 heures, M. Karl Vogt fera, au Collège de la Bourne, une conférence sur les questions de la Bourne.

M. Karl Vogt est le célèbre naturaliste allemand qui, pendant la guerre de 1870, a prouvé que le chlore est un gaz et non un élément chimique, comme on l'avait dit.

Après la séance d'ouverture, les membres de l'association se réuniront dans les sections pour procéder à la nomination des bureaux et à la fixation de l'ordre du jour de vendredi.

La séance du 8 heures, M. Karl Vogt fera, au Collège de la Bourne, une conférence sur les questions de la Bourne.

M. Karl Vogt est le célèbre naturaliste allemand qui, pendant la guerre de 1870, a prouvé que le chlore est un gaz et non un élément chimique, comme on l'avait dit.

Après la séance d'ouverture, les membres de l'association se réuniront dans les sections pour procéder à la nomination des bureaux et à la fixation de l'ordre du jour de vendredi.

La séance du 8 heures, M. Karl Vogt fera, au Collège de la Bourne, une conférence sur les questions de la Bourne.

M. Karl Vogt est le célèbre naturaliste allemand qui, pendant la guerre de 1870, a prouvé que le chlore est un gaz et non un élément chimique, comme on l'avait dit.

Après la séance d'ouverture, les membres de l'association se réuniront dans les sections pour procéder à la nomination des bureaux et à la fixation de l'ordre du jour de vendredi.

La séance du 8 heures, M. Karl Vogt fera, au Collège de la Bourne, une conférence sur les questions de la Bourne.

M. Karl Vogt est le célèbre naturaliste allemand qui, pendant la guerre de 1870, a prouvé que le chlore est un gaz et non un élément chimique, comme on l'avait dit.

Après la séance d'ouverture, les membres de l'association se réuniront dans les sections pour procéder à la nomination des bureaux et à la fixation de l'ordre du jour de vendredi.

La séance du 8 heures, M. Karl Vogt fera, au Collège de la Bourne, une conférence sur les questions de la Bourne.

M. Karl Vogt est le célèbre naturaliste allemand qui, pendant la guerre de 1870, a prouvé que le chlore est un gaz et non un élément chimique, comme on l'avait dit.

Après la séance d'ouverture, les membres de l'association se réuniront dans les sections pour procéder à la nomination des bureaux et à la fixation de l'ordre du jour de vendredi.

La séance du 8 heures, M. Karl Vogt fera, au Collège de la Bourne, une conférence sur les questions de la Bourne.

M. Karl Vogt est le célèbre naturaliste allemand qui, pendant la guerre de 1870, a prouvé que le chlore est un gaz et non un élément chimique, comme on l'avait dit.

Après la séance d'ouverture, les membres de l'association se réuniront dans les sections pour procéder à la nomination des bureaux et à la fixation de l'ordre du jour de vendredi.

La séance du 8 heures, M. Karl Vogt fera, au Collège de la Bourne, une conférence sur les questions de la Bourne.

M. Karl Vogt est le célèbre naturaliste allemand qui, pendant la guerre de 1870, a prouvé que le chlore est un gaz et non un élément chimique, comme on l'avait dit.

Après la séance d'ouverture, les membres de l'association se réuniront dans les sections pour procéder à la nomination des bureaux et à la fixation de l'ordre du jour de vendredi.

La séance du 8 heures, M. Karl Vogt fera, au Collège de la Bourne, une conférence sur les questions de la Bourne.

M. Karl Vogt est le célèbre naturaliste allemand qui, pendant la guerre de 1870, a prouvé que le chlore est un gaz et non un élément chimique, comme on l'avait dit.

Après la séance d'ouverture, les membres de l'association se réuniront dans les sections pour procéder à la nomination des bureaux et à la fixation de l'ordre du jour de vendredi.

La séance du 8 heures, M. Karl Vogt fera, au Collège de la Bourne, une conférence sur les questions de la Bourne.

M. Karl Vogt est le célèbre naturaliste allemand qui, pendant la guerre de 1870, a prouvé que le chlore est un gaz et non un élément chimique, comme on l'avait dit.

Après la séance d'ouverture, les membres de l'association se réuniront dans les sections pour procéder à la nomination des bureaux et à la fixation de l'ordre du jour de vendredi.

La séance du 8 heures, M. Karl Vogt fera, au Collège de la Bourne, une conférence sur les questions de la Bourne.

M. Karl Vogt est le célèbre naturaliste allemand qui, pendant la guerre de 1870, a prouvé que le chlore est un gaz et non un élément chimique, comme on l'avait dit.

Après la séance d'ouverture, les membres de l'association se réuniront dans les sections pour procéder à la nomination des bureaux et à la fixation de l'ordre du jour de vendredi.

La séance du 8 heures, M. Karl Vogt fera, au Collège de la Bourne, une conférence sur les questions de la Bourne.

M. Karl Vogt est le célèbre naturaliste allemand qui, pendant la guerre de 1870, a prouvé que le chlore est un gaz et non un élément chimique, comme on l'avait dit.

Après la séance d'ouverture, les membres de l'association se réuniront dans les sections pour procéder à la nomination des bureaux et à la fixation de l'ordre du jour de vendredi.

La séance du 8 heures, M. Karl Vogt fera, au Collège de la Bourne, une conférence sur les questions de la Bourne.

M. Karl Vogt est le célèbre naturaliste allemand qui, pendant la guerre de 1870, a prouvé que le chlore est un gaz et non un élément chimique, comme on l'avait dit.

Après la séance d'ouverture, les membres de l'association se réuniront dans les sections pour procéder à la nomination des bureaux et à la fixation de l'ordre du jour de vendredi.

La séance du 8 heures, M. Karl Vogt fera, au Collège de la Bourne, une conférence sur les questions de la Bourne.

M. Karl Vogt est le célèbre naturaliste allemand qui, pendant la guerre de 1870, a prouvé que le chlore est un gaz et non un élément chimique, comme on l'avait dit.

Après la séance d'ouverture, les membres de l'association se réuniront dans les sections pour procéder à la nomination des bureaux et à la fixation de l'ordre du jour de vendredi.

La séance du 8 heures, M. Karl Vogt fera, au Collège de la Bourne, une conférence sur les questions de la Bourne.

M. Karl Vogt est le célèbre naturaliste allemand qui, pendant la guerre de 1870, a prouvé que le chlore est un gaz et non un élément chimique, comme on l'avait dit.

Après la séance d'ouverture, les membres de l'association se réuniront dans les sections pour procéder à la nomination des bureaux et à la fixation de l'ordre du jour de vendredi.

La séance du 8 heures, M. Karl Vogt fera, au Collège de la Bourne, une conférence sur les questions de la Bourne.

M. Karl Vogt est le célèbre naturaliste allemand qui, pendant la guerre de 1870, a prouvé que le chlore est un gaz et non un élément chimique, comme on l'avait dit.

Après la séance d'ouverture, les membres de l'association se réuniront dans les sections pour procéder à la nomination des bureaux et à la fixation de l'ordre du jour de vendredi.

La séance du 8 heures, M. Karl Vogt fera, au Collège de la Bourne, une conférence sur les questions de la Bourne.

M. Karl Vogt est le célèbre naturaliste allemand qui, pendant la guerre de 1870, a prouvé que le chlore est un gaz et non un élément chimique, comme on l'avait dit.

Après la séance d'ouverture, les membres de l'association se réuniront dans les sections pour procéder à la nomination des bureaux et à la fixation de l'ordre du jour de vendredi.

La séance du 8 heures, M. Karl Vogt fera, au Collège de la Bourne, une conférence sur les questions de la Bourne.

M. Karl Vogt est le célèbre naturaliste allemand qui, pendant la guerre de 1870, a prouvé que le chlore est un gaz et non un élément chimique, comme on l'avait dit.

Après la séance d'ouverture, les membres de l'association se réuniront dans les sections pour procéder à la nomination des bureaux et à la fixation de l'ordre du jour de vendredi.

La séance du 8 heures, M. Karl Vogt fera, au Collège de la Bourne, une conférence sur les questions de la Bourne.

M. Karl Vogt est le célèbre naturaliste allemand qui, pendant la guerre de 1870, a prouvé que le chlore est un gaz et non un élément chimique, comme on l'avait dit.

Après la séance d'ouverture, les membres de l'association se réuniront dans les sections pour procéder à la nomination des bureaux et à la fixation de l'ordre du jour de vendredi.

La séance du 8 heures, M. Karl Vogt fera, au Collège de la Bourne, une conférence sur les questions de la Bourne.

M. Karl Vogt est le célèbre naturaliste allemand qui, pendant la guerre de 1870, a prouvé que le chlore est un gaz et non un élément chimique, comme on l'avait dit.

Après la séance d'ouverture, les membres de l'association se réuniront dans les sections pour procéder à la nomination des bureaux et à la fixation de l'ordre du jour de vendredi.

La séance du 8 heures, M. Karl Vogt fera, au Collège de la Bourne, une conférence sur les questions de la Bourne.

M. Karl Vogt est le célèbre naturaliste allemand qui, pendant la guerre de 1870, a prouvé que le chlore est un gaz et non un élément chimique, comme on l'avait dit.

Après la séance d'ouverture, les membres de l'association se réuniront dans les sections pour procéder à la nomination des bureaux et à la fixation de l'ordre du jour de vendredi.

La séance du 8 heures, M. Karl Vogt fera, au Collège de la Bourne, une conférence sur les questions de la Bourne.

M. Karl Vogt est le célèbre naturaliste allemand qui, pendant la guerre de 1870, a prouvé que le chlore est un gaz et non un élément chimique, comme on l'avait dit.

Après la séance d'ouverture, les membres de l'association se réuniront dans les sections pour procéder à la nomination des bureaux et à la fixation de l'ordre du jour de vendredi.

La séance du 8 heures, M. Karl Vogt fera, au Collège de la Bourne, une conférence sur les questions de la Bourne.

M. Karl Vogt est le célèbre naturaliste allemand qui, pendant la guerre de 1870, a prouvé que le chlore est un gaz et non un élément chimique, comme on l'avait dit.

Après la séance d'ouverture, les membres de l'association se réuniront dans les sections pour procéder à la nomination des bureaux et à la fixation de l'ordre du jour de vendredi.

La séance du 8 heures, M. Karl Vogt fera, au Collège de la Bourne, une conférence sur les questions de la Bourne.

M. Karl Vogt est le célèbre naturaliste allemand qui, pendant la guerre de 1870, a prouvé que le chlore est un gaz et non un élément chimique, comme on l'avait dit.

Après la séance d'ouverture, les membres de l'association se réuniront dans les sections pour procéder à la nomination des bureaux et à la fixation de l'ordre du jour de vendredi.

La séance du 8 heures, M. Karl Vogt fera, au Collège de la Bourne, une conférence sur les questions de la Bourne.

M. Karl Vogt est le célèbre naturaliste allemand qui, pendant la guerre de 1870, a prouvé que le chlore est un gaz et non un élément chimique, comme on l'avait dit.

Après la séance d'ouverture, les membres de l'association se réuniront dans les sections pour procéder à la nomination des bureaux et à la fixation de l'ordre du jour de vendredi.

La séance du 8 heures, M. Karl Vogt fera, au Collège de la Bourne, une conférence sur les questions de la Bourne.

M. Karl Vogt est le célèbre naturaliste allemand qui, pendant la guerre de 1870, a prouvé que le chlore est un gaz et non un élément chimique, comme on l'avait dit.

Après la séance d'ouverture, les membres de l'association se réuniront dans les sections pour procéder à la nomination des bureaux et à la fixation de l'ordre du jour de vendredi.

La séance du 8 heures, M. Karl Vogt fera, au Collège de la Bourne, une conférence sur les questions de la Bourne.

M. Karl Vogt est le célèbre naturaliste allemand qui, pendant la guerre de 1870, a prouvé que le chlore est un gaz et non un élément chimique, comme on l'avait dit.

Après la séance d'ouverture, les membres de l'association se réuniront dans les sections pour procéder à la nomination des bureaux et à la fixation de l'ordre du jour de vendredi.

La séance du 8 heures, M. Karl Vogt fera, au Collège de la Bourne, une conférence sur les questions de la Bourne.

M. Karl Vogt est le célèbre naturaliste allemand qui, pendant la guerre de 1870, a prouvé que le chlore est un gaz et non un élément chimique, comme on l'avait dit.

Après la séance d'ouverture, les membres de l'association se réuniront dans les sections pour procéder à la nomination des bureaux et à la fixation de l'ordre du jour de vendredi.

La séance du 8 heures, M. Karl Vogt fera, au Collège de la Bourne, une conférence sur les questions de la Bourne.

M. Karl Vogt est le célèbre naturaliste allemand qui, pendant la guerre de 1870, a prouvé que le chlore est un gaz et non un élément chimique, comme on l'avait dit.

Après la séance d'ouverture, les membres de l'association se réuniront dans les sections pour procéder à la nomination des bureaux et à la fixation de l'ordre du jour de vendredi.

La séance du 8 heures, M. Karl Vogt fera, au Collège de la Bourne, une conférence sur les questions de la Bourne.

M. Karl Vogt est le célèbre naturaliste allemand qui, pendant la guerre de 1870, a prouvé que le chlore est un gaz et non un élément chimique, comme on l'avait dit.

Après la séance d'ouverture, les membres de l'association se réuniront dans les sections pour procéder à la nomination des bureaux et à la fixation de l'ordre du jour de vendredi.

La séance du 8 heures, M. Karl Vogt fera, au Collège de la Bourne, une conférence sur les questions de la Bourne.

M. Karl Vogt est le célèbre naturaliste allemand qui, pendant la guerre de 1870, a prouvé que le chlore est un gaz et non un élément chimique, comme on l'avait dit.

sapeurs-pompiers; Jandard, directeur.

CONCOURS D'EXÉCUTION

Orphéon. — Division supérieure, 2^e section. Mention honorable: Union lyrique; Courard, directeur.

3^e division, 2^e section. 3^e prix: Union lyonnaise; Nauw-laers, directeur.

Harmonies. — 3^e division, 1^{re} section. 1^{er} prix: Harmonie du 1^{er} arrondissement; Caloin, directeur.

Fanfars. — Division supérieure, 2^e prix: Fanfare des sapeurs-pompiers; Jandard, directeur.

1^{re} division. Prix unique: les Enfants des Barbes; Pichoz, directeur.

Harmonies et fanfares. — (Concours d'excellence.) Prix supplémentaire: Fanfare des sapeurs-pompiers; Jandard, directeur.

M. Bathie, ministre de l'instruction publique, a décidé que les collèges sans famille, qui ne seraient pas pendant les vacances, traités désormais en pensionnats tous les jours, au lieu de n'y aller que tous les deux jours comme auparavant.

A l'audience du 8 août dernier, la 8^e chambre de la cour d'appel a rendu son arrêt dans l'affaire des porteurs d'obligations de la société houillère d'Unieux et Frassé contre les actionnaires de cette société, dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs.

On sait qu'à la suite d'un ordre ouvert devant le tribunal de Saint-Etienne, les porteurs d'obligations n'ont touché qu'une très-faible dotation sur le prix d'achat de la mine; ils ont alors exercé des recours contre les membres de la société pour se faire payer par chacun de ceux-ci en proportion du nombre des actions dont ils étaient détenteurs.

Pour résister à cette demande, les actionnaires ont soulevé aux termes de l'art. 1^{er} de l'acte constitutif de 1853 l'insuffisance des fonds de la société, et ont demandé que la justice leur fût rendue de la concurrence du montant de leurs actions et sans autre engagement de leur part.

Ce système qu'avaient déjà repoussé les premiers juges, paraissait cependant devant la cour présenter des chances de succès, quand la production après les plaidoiries, des statuts modifiés en 1857 et parfaitement réguliers par un acte du 24 mars 1857 aux termes de M. Thiaffait, notaire, est venue changer complètement la face des choses en faveur des obligations nouvelles.

Les statuts nouveaux ayant supprimé la clause de l'acte de 1853 qui prêtait à l'équivalence, l'augmentation des actionnaires se trouvait sans appui, et une confirmation de la sentence du tribunal de première instance était inévitable.

Le sieur D..., élève en pharmacie, et le sieur P..., pharmacien, comparaissent naguère devant le tribunal correctionnel de Lyon. Le premier sous l'inculpation d'homicide par imprudence, et le second comme civilement responsable.

Récemment coupable, malgré ses dénégations, d'un crime qui avait produit les résultats les plus désastreux, le sieur D... a été condamné à la peine de trois mois de prison et 100 fr. d'amende.

Le sieur P... a été déclaré civilement responsable.

Avs aux pharmaciens!

Des vols importants de café étaient commis depuis quelques mois au préjudice de MM. Cazeuve et Lestra, négociants, rue Lanterne, 36, sans qu'il fût possible de se rendre compte de la façon dont les marchandises étaient dérobées.

Hier enfin, à la suite d'informations et d'enquêtes scrupuleuses, la police a mis la main sur les nommés J.-M. M... et Eugène C..., qui ont été reconnus coupables de nombreux détournements de sacs de café qu'ils revendait dans le quartier, à raison de 2 fr. 25 le kilogramme et cela depuis près d'un an.

Une perquisition faite chez M. Bigne a amené la saisie de 450 kilogrammes de café et de sacs provenant de la maison Cazeuve.

Diverses pièces viennent d'être saisies au domicile d'un sieur Denain, impasse de la Quarantaine, inculpé de faux en écriture privée.

Dénain est en fuite.

M. le commissaire de police du quartier de Pierre-Sizre, a constaté, hier, la disparition, depuis un certain temps, de la nommée Catherine Antoinette, tissuse, quai de Pierre-Sizre, 25. Cette fille s'adonnait aux liqueurs fortes. On craint qu'elle ne se soit suicidée.

Un vol de trois tapis a été commis dans la journée d'hier, de 6 à 7 heures du soir, dans la chapelle des pères jésuites de la rue Sainte-Hélène.

Les auteurs de ce vol sont inconnus.

M. Léger Vergniau, le grand astronome et astrologue de la place Bilecourt nous prie d'annoncer qu'une terrible comète vient de s'approcher de la terre.

Elle est quatre mille cinq cents fois plus volumineuse que notre globe et pourrait bien menacer nos jours. Les personnes qui désiraient apercevoir ce monstre menaçant n'ont qu'à appliquer leurs yeux sur le télescope de M. Vergniau.

Qu'on se le dise...

Isère. — Samedi, dans la commune de Gieres, sur la route nationale de Grenoble à Chambéry, s'est produite une tentative de vol dans des conditions d'une audace énorme.

Deux individus se sont introduits en faisant sauter l'espagnole d'un volet dans la maison d'un sieur Buisson, situé sur la route. Malheureusement pour eux se trouvaient en face de la maison des ouvriers qui clevaient leur chaudière du ruisseau. Deux-ci se contentèrent de les regarder faire, et ne voulurent inquiéter le menaçant de les frapper s'ils voulaient les dérangés.

Cependant ils se décidèrent à s'éloigner et prirent tranquillement la fuite, lorsque le domestique d'un de nos honorables propriétaires de Gieres se mit à leur poursuite et les arrêta bientôt. Conduits chez le maire, non sans résistance, ils prétendaient, malgré les affirmations contraires du sieur Buisson, que ce dernier les avait autorisés à pénétrer d'une façon aussi étrange dans son domicile.

Dépêche télégraphique a été aussitôt envoyée à M. le procureur de la République.

Dauphiné. — Le sieur P..., propriétaire à Pierrelatte, âgé d'environ 65 ans, courrait depuis longtemps l'idée de mettre fin à ses jours. Tous les trois ans, il ne manquait jamais d'acheter un nouveau genre de trépas, mais sans aucun succès.

Dans la nuit de samedi à dimanche, P... s'est levé et s'est emparé d'un couteau de cuisine, et tout comme un simple sujet du fils du ciel, il s'est ouvert le ventre.

P... avait, d'ailleurs, une prédilection marquée pour ce genre de supplice, car le doc-

teur Sermand, de Pierrelatte, à plusieurs reprises, lui avait déjà cousu l'abdomen.

Cette fois encore, il ne fit que se blesser grièvement.

Fort heureusement, de voir la mort le fuir si obstinément, ce malheureux s'est précipité de sa fenêtre élevée de cinq mètres au-dessus du sol, sans se faire la moindre égratignure.

P... n'a pas voulu en être pour ses frais; il s'est emparé d'un énorme moellon, qu'il a transporté près du canal de Pierrelatte situé à 400 mètres de son domicile. Là, il s'est attaché la pierre au cou avec son foulard et s'est précipité dans l'eau.

Cette fois, les efforts de l'infortuné maniaque ont été couronnés de succès.

P... laisse une veuve sans enfants.

Fondation Bamberger

pour le professorat p-ès des Ecoles supérieures de commerce en France.

Le comité de cette fondation devant allouer le 1^{er} octobre prochain trois bourses de deux mille francs chacune, les candidats peuvent s'adresser du 15 au 31 août :

A Paris, au secrétaire de la Banque de Paris et des Pays Bas, rue d'Antin, 3 ;

A Lyon, à la direction de l'Ecole supérieure de commerce ;

Au Havre, à la direction de l'Ecole supérieure de commerce.

Qu'il leur remette, sur leur demande, un exposé imprimé des conditions requises.

NÉCÈS

Les amis et connaissances des familles JASSEMEY et CHESSEY d'ESTANG, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de

Madame veuve JASSEMEY, née MOREAU, sont priés de vouloir bien considérer le présent avis comme une invitation à assister à ses funérailles, qui auront lieu le 22 courant à 9 heures 3/4 du matin.

Le convoi partira du domicile de la défunte, rue Saint-Hélène, 47, pour se rendre à l'église Saint-François et, de là, au cimetière de Loyasse.

Les amis et connaissances de la famille COFFIN, qui, par erreur n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de

Monsieur Stanislas COFFIN, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister à ses funérailles qui auront lieu le vendredi 22 courant, à 6 heures 3/4 du matin.

Le convoi partira du domicile du défunt, rue des Gloriettes, 38, pour se rendre directement au cimetière de la Croix-Roussé.

Les amis et connaissances des familles GRAUD, DEVIENNE et CAMEL, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur

Charles GRAUD-DEVIENNE, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister à ses funérailles qui auront lieu le samedi 23 courant, à 8 heures 1/2 du matin.

Le convoi partira du domicile du défunt, à Ecully, pour se rendre à l'église paroissiale, et, de là, au cimetière de Loyasse.

Des voitures stationneront près le pont de la Feuillée, de 7 heures 1/2 à 8 heures du matin.

Les amis et connaissances des familles BREDIN, GROS et PRADOL, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur

Paul BREDIN, née Antoinette GROS, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister à ses funérailles qui auront lieu samedi, 23 courant, à 9 heures 3/4.

Le convoi partira du domicile de la défunte, rue Saint-Laurent, 11, pour se rendre à l'église Saint-Isidore, et, de là, au cimetière de Loyasse.

COUR D'ASSISES DU RHONE

Troisième session ordinaire

Audience du jeudi 21 août 1873

PRÉSIDENCE DE M. DE ROCHEFONTAINE

conseiller.

AFFAIRE GRAND

MURDRE DES CHARPENTIERES

A 10 heures 1/2 l'audience est ouverte; l'enceinte réservée au public est déjà remplie et les curieux font queue dans la salle des Pas-Perdus.

M. Bruguière, avocat général, occupe le siège du ministère public. M. Dubost est au banc de la défense.

L'accusé est introduit; c'est un grand vieillard de 62 ans, cheuveux et petite moustache grisonnante; figure bêteuse, sèche et ridée; panatou, redingote, cravate et gants noirs.

Après la formation du jury, M. le président avertit les femmes qui assistent aux débats que leur présence pourra être écartée par certains détails et recommande à tout le monde une attitude convenable.

L'importance de l'affaire est telle que la cour ne croit pas devoir dès à présent interdire la publicité.

Voici le résumé de l'acte d'accusation dont M. le procureur général a donné lecture :

Antoine Grand, marié et père de deux enfants, avant été, dans le courant de l'année 1872, des relations adultères avec Joséphine Gayet, entrée récemment à son service. Ces relations, qui avaient puis naissance sous le toit conjugal, n'avaient été interrompues ni par le départ de Joséphine Gayet, qui avait quitté la maison Grand, ni par son mariage au mois de novembre 1872 avec un ouvrier laborieux et rangé, le sieur Corbet.

Malgré les précautions prises par les deux amants, certains bruits ne tardèrent pas à se faire jour et parvinrent à la connaissance soit de la femme Grand soit du sieur Corbet.

Cependant la femme Corbet avait décrié se soustraire à cette maison criminelle, Grand, homme d'un caractère emporté et violent, était décidé à ne rien changer à ses habitudes; il poursuivait sa maîtresse dans les rues et la menaçait tantôt de la dénoncer et de la perdre, tantôt de faire renvoyer son mari de chez ses patrons si elle refusait plus longtemps de céder à ses obsessions. Vaincue par ces instances et ces menaces, la femme Corbet consentit à donner un rendez-vous à Grand, le 22 juillet, à 11 heures du soir. Les deux amants se dirigèrent vers un point obscur de la place des Charpentiers, à une petite distance du logement des époux Corbet. Ils s'y trouvaient depuis peu d'instants lorsqu'ils furent surpris en flagrant délit par le mari outragé.

La femme Corbet prit la fuite et se réfugia chez les époux Gayet, auxquels elle raconta que son mari était aux prises avec son amant. A peine eut-elle dit ces mots qu'elle se fit saisir par Grand qui dit qu'il venait de tuer un homme.

Grand prétendit aussitôt et soutint encore aujourd'hui qu'il a été attiré par la femme Corbet dans un guet-apens concerté par elle et son mari, que tous deux l'avaient frappé et tué.

La femme Corbet affirme que son mari était couché endormi au moment où elle a déserté le domicile conjugal; qu'il était en chaussons et sans armes au moment où il a surpris les coupables et constaté l'adultère.

L'accusé est d'ailleurs obligé de reconnaître que sa victime n'a pas cherché à lui extorquer de l'argent, et il est bien certain que si la femme Corbet avait attiré Grand dans un guet-apens elle aurait aidé et soutenu son mari dans la lutte au lieu de prendre la fuite le laissant aux prises avec son amant, dont elle connaissait mieux que personne l'emportement et la violence.

Grand n'a encore subi aucune condamnation, mais ses menaces et la violence de son caractère l'ont fait redouter dans son quartier, et il a la plus détestable réputation sous le rapport des meurtres.

M. le président procède à l'interrogatoire du prévenu :

D. — Vous avez eu des relations intimes avec Joséphine Gayet alors qu'elle était à votre service ?

R. — Oui, monsieur, cette fille est restée huit mois à mon service.

D. — Ces relations ont-elles été interrompues par le mariage de Joséphine Gayet avec Corbet ?

R. — Du tout. Cette fille est venue avec moi à Lyon, au lieu ordinaire de nos rendez-vous, la veille de son mariage et le lendemain aussi.

D. — N'est-il pas arrivé un moment où cette femme avait conçu quelque amour pour son mari dont la bonté était fort grande, et voulait rompre avec vous ?

R. — Jamais, monsieur le président.

M. le président fait passer aux jurés un calendrier sur lequel l'accusé avait noté chacun des jours d'entrevue; la dernière avait eu lieu le 17 juin.

D. — Vous avez la réputation d'un homme violent, faisant peu de cas de la vie humaine; vous portez toujours un revolver sur vous ?

R. — Le quartier que j'habite, où j'ai et où je surveille mes propriétés, justifie bien mon habitude d'avoir toujours un revolver.

D. — Il semble résulter de l'information que la femme Corbet voulait absolument rompre avec vous. Peut-être s'agissait-elle par reconnaissance à son mari. Enfin quel qu'il soit le motif, ce que vous dis paraît être vrai et il semble que c'est vous qui la poursuiviez continuellement.

R. — Son jardin était en face.

A ce moment, le président fait passer un plan à messieurs les jurés et leur explique qu'il était situé la maison Corbet et la scène du meurtre.

L'accusé explique que, si la femme Corbet avait voulu le fuir, elle n'aurait qu'à rester chez elle; mais toutes les fois qu'il passait devant sa maison elle sortait et venait se mettre sur le trottoir.

D. — Un témoin déclare qu'un mois avant le meurtre, la femme Corbet allait au bateau à laver et que vous l'avez poursuivie très-vivement. La femme Corbet a même exigé que sa compagnie prit un autre chemin. Vous les avez néanmoins suivies et vous avez fait une scène à la femme Corbet.

R. — M^{me} Corbet était seule lorsque je l'ai rencontrée, et il n'y a pas eu de scène.

Portefeuille, 47 millions.

Circulation, 41 millions.

Trésor, 2 millions.

Particuliers, 2 millions.

Encaisse et avances stationnaires.

Londres, 21 août, 2 h. 18 s.

La banque d'Angleterre a réduit son escompte à trois.

Madrid, 20 août.

Si la session des Cortès est suspendue, M. Castelar ira à Londres, à Berlin, à Vienne et à Rome négocier la reconnaissance de la république espagnole.

Les carlistes ont surpris une troupe de cent républicains et les ont faits tous prisonniers; les carlistes sont entrés à Estella.

Perrignan, 21 août.

Le brigadier Reyes a réussi à ravitailler Berga.

Lisbonne, 18 août, 6 h. soir.

Le Mendoza, des Messageries maritimes, arrive en patente nette, avec les dépêches du Brésil et de la Plata.

Cours à Rio-Janeiro : sur Paris, 361 à 372; sur Londres, 25 1/4 à 25 3/4; stock de café, 120,000 sacs.

Cours à Bahia : sur Paris, 359 à 362; sur Londres, 25 3/4 à 25 3/8.

Cours à Pernambuco : sur Paris, 370 à 375; sur Londres, 25 1/2 à 25 1/4.

Le Mendoza est attendu à Paullac du 23 au 24.

La séance des Cortès est suspendue, M. Castelar ira à Londres, à Berlin, à Vienne et à Rome négocier la reconnaissance de la république espagnole.

Les carlistes ont surpris une troupe de cent républicains et les ont faits tous prisonniers; les carlistes sont entrés à Estella.

Perrignan, 21 août.

Le brigadier Reyes a réussi à ravitailler Berga.

Lisbonne, 18 août, 6 h. soir.

Le Mendoza, des Messageries maritimes, arrive en patente nette, avec les dépêches du Brésil et de la Plata.

Cours à Rio-Janeiro : sur Paris, 361 à 372; sur Londres, 25 1/4 à 25 3/4; stock de café, 120,000 sacs.

Cours à Bahia : sur Paris, 359 à 362; sur Londres, 25 3/4 à 25 3/8.

Cours à Pernambuco : sur Paris, 370 à 375; sur Londres, 25 1/2 à 25 1/4.

Le Mendoza est attendu à Paullac du 23 au 24.

La séance des Cortès est suspendue, M. Castelar ira à Londres, à Berlin, à Vienne et à Rome négocier la reconnaissance de la république espagnole.

Les carlistes ont surpris une troupe de cent républicains et les ont faits tous prisonniers; les carlistes sont entrés à Estella.

Perrignan, 21 août.

Le brigadier Reyes a réussi à ravitailler Berga.

Lisbonne, 18 août, 6 h. soir.

Le Mendoza, des Messageries maritimes, arrive en patente nette, avec les dépêches du Brésil et de la Plata.

Cours à Rio-Janeiro : sur Paris, 361 à 372; sur Londres, 25 1/4 à 25 3/4; stock de café, 120,000 sacs.

Cours à Bahia :

FAITS DIVERS

Il vient de paraître un écrit portant contre le lait et les accusations de nature à inquiéter les nombreux consommateurs pour lesquels, en grande partie, ce mélange est devenu un aliment non-seulement agréable, mais de première nécessité.

Voici l'acte d'accusation : Le lait est un aliment précieux qui convient à tous les âges ; le lait n'est pas un tonique également précieux qui favorise la digestion. Eh bien ! ce lait, ce café constituant, par leur mélange, un composé complètement indigestible. Ce qui est surprenant, c'est précisément à sa résistance à l'action des sucs gastriques que ce mélange doit sa grande réputation auprès des classes laborieuses.

Voici l'explication : L'infusion de café est riche en tannin ; le mélange avec le lait transforme l'albumine et le caséum qu'il contient en une sorte de cuir indigestible comme celui qui se forme dans la fosse à tan (c'est une soupe au cuir). Ce n'est pas sans inconvénient qu'on fait usage d'un pareil aliment. Ceux qui s'y habituent finissent par éprouver des gastralgies et autres embarras des voies digestives. Les femmes surtout éprouvent souvent des accidents sérieux contre lesquels on ne saurait trop les prémunir.

Voici la défense : D'abord le lait de vache ne contient pas d'albumine. Voici à peu près sa composition pour 100 :

Eau	87
Beurre	4
Sucre de lait sels solubles	5
Caséine sels insolubles	4

Quant au tannin que peut contenir le café, il doit avoir subi par la torréfaction une profonde modification.

Il est vrai que la caséine a une grande analogie avec l'albumine ; mais, en tout cas, lorsque l'on mélange le lait et le café, il ne se produit pas de précipité. Ce serait donc dans l'estomac que se formerait ce cuir indigestible ; mais alors il se formerait également mieux par l'action directe du café pur sur les organes internes et les sucs gastriques, aussi bien que sur une grande partie des aliments, car pas un chimiste n'ignore que les substances alimentaires végétales contiennent toutes des matières protéiques, albumine, fibrine, caséine, et que ce sont elles qui, diversement modifiées, fournissent aux animaux la quantité nécessaire à l'entretien de leurs organes.

Mais ce que les chimistes n'ignorent pas non plus, c'est que le suc gastrique est le plus

puissant dissolvant des matières protéiques coagulées.

Les aliments sont plus ou moins facilement et rapidement digérés ; ils tiennent plus ou moins à l'estomac (suivant une expression vulgaire). Mais une matière complètement indigeste, loin de produire l'effet d'un aliment puissant, serait insupportable.

En résumé, les effets nuisibles attribués à l'usage du café au lait pour les femmes comme pour les hommes ne me paraissent fondés sur aucun motif sérieux et rationnel. Les personnes qui le digèrent facilement peuvent sans crainte en continuer l'usage.

Malheureusement, les substances qui entrent dans le café au lait en moins grande quantité sont le lait et le café. L'eau et la chicorée en forment souvent la base principale ; ce mélange est peu nourrissant, mais, en tous cas, fort innocent des maux dont on lui attribue la cause.

Les œufs sont appelés *frais* quand ils ont un ou deux jours en été, et de un à six jours en hiver. La coquille est poreuse, l'eau de l'intérieur s'évapore et l'œuf est moins plein. Quand un œuf est vieux, le jaune descend en bas, ce qu'on peut voir en le regardant avec une bougie allumée ou devant le soleil. Si on le secoue, il fait sentir un léger choc qui n'a pas lieu quand il est frais.

Pour reconnaître l'âge des œufs, on fait fondre ou dissoudre 125 grammes de sel de cuisine (poids de 25 petits sous) dans un litre d'eau pure, et quand il est bien fondu, on plonge l'œuf dans cette eau ; s'il est d'un jour, il n'atteint pas le fond ; s'il a trois jours, il flotte dans l'eau ; s'il a plus de cinq jours, il vient à la surface et la coque ressort d'autant plus qu'il est plus âgé.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^e

boulevard St-Germain, 79, Paris

Le *Dictionnaire de la langue française*, par E. Littré, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 franc.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 28^e fascicule, DES à DEV, est en vente.

En vente chez l'auteur, 1, rue Nobilet, 17^e arrondissement, Paris. *Tableau des cours annuels des principales valeurs cotées à Paris, Lyon et Marseille*, 2^e édition, corrigée et précédée des tableaux des cours mensuels des rentes françaises 5, 4 1/2, 4 et 3 %, de 1872 à nos jours, et d'une introduction historique, par A. Courton fils.

Prix cartonné : Dix francs.

Revue scientifique

SOMMAIRE DU NUMÉRO 7 (16 AOUT 1873).

Ch. Darwin : L'expression des émotions chez les animaux. — Les observateurs privés d'Angleterre. — Sabatier : Le cou et la circulation centrale chez les vertébrés. — Bulletin des Sociétés savantes. — Bibliographie scientifique. — Chronique scientifique.

Revue politique et littéraire

SOMMAIRE DU NUMÉRO 7 (16 AOUT 1873).

Le pacte de famille. — Ferdinand Papillon : L'art en Alsace au moyen-âge. — Bagehot : La Banque d'Angleterre. — La Préfecture de police sous le second Empire. — Variétés. — Causerie littéraire.

On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'École-de-Médecine, à Paris.

BOURSE DE PARIS

DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE

du 21 AOUT

AV	COURS DE CLOTURE	HAUSSE	BAISSE
COMPTANT	D'HIER	D'AUJOUR	
3 0/0	57 80	57 80	..
4 1/2 0/0	84	84	..
5 0/0 (anc.)	91 25	91 30	05
5 0/0 (nouveau)	92	91 95	05

TERME

(DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE)

Paris, le 21 Août 1873.

PRÉCÉD.	VALEURS	PREMIER COURS	DERNIER COURS
57 92	3 0/0 Français	57 95	57 97
91 35	5 0/0 Emprunt (1873)	92	92 07
91 35	5 0/0 Libéré (1871)	91 50	91 55
61 75	5 0/0 Italien	62 25	62 55
4290	Banque de France	4290	4295
1121	Fondier escompté	1120	1123
366	Crédit Mobilier	368	368
455	Suez	455	455
567	Société Générale	568	570
846	Mobilier Espagnol	840	850
846	Orléans	847	850
895	Nord	890	1013
765	Paris à Lyon et Médit	767	768
426	Autrichiens	426	450
437	Lombards	437	432
925 1/2	Délégations	925 1/2	921 1/2
925 1/2	Consolidés à Londres	925 1/2	921 1/2

3 mois à 5 mois. 4 1/2 0/0
6 mois à 11 mois. 5 0/0
A un an. 5 1/2 0/0

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Lyon, 21 août 1873.

NUMÉRO	SORTES	FRANCE	ITALIE	ESPAGNE	GRÈCE	CHINE	JAPON	POIDS
35	Org.	12	6	5	1	1	1	2974
36	Tram.	8	1	2	1	1	1	1477
37	Grég.	9	1	2	1	1	1	3108
38	Div.	1	1	1	1	1	1	1
39	Bob.	1	1	1	1	1	1	1
40	Lain.	1	1	1	1	1	1	1

BALLOTS PESÉS

1 Org.	1	1	1	1	1	1	1	35
4 Tram.	1	1	1	1	1	1	1	159
99 Grég.	1	1	1	1	1	1	1	4155
Div.	1	1	1	1	1	1	1	1

BalLOTS conditionnés dep. le 1^{er} du mois 1633 n^{os}

BalLOTS pesés depuis le 1^{er} du mois 752 n^{os}

SAINT-ETIENNE, 20 août 1873.

NUMÉRO	SORTES	FRANCE	ITALIE	ESPAGNE	GRÈCE	CHINE	JAPON	POIDS
16	Organsin	2	1	1	1	1	1	1143 82
13	Trames	1	1	1	1	1	1	572 46
1	Grèges	1	1	1	1	1	1	52 03
1	Diverses	1	1	1	1	1	1	1
30	Bobines	1	1	1	1	1	1	1763 31

BALLOTS PESÉS

5 Organsin	2	1	1	1	1	1	1	55 50
4 Trames	1	1	1	1	1	1	1	158 80
5 Grèges	1	1	1	1	1	1	1	247 86
Diverses	1	1	1	1	1	1	1	1

14 Dérousses 2 1 1 8 1 1 1 1 462 16

25 Ouvrées 4 Moulinettes

SAINT-ETIENNE, 20 août.

3 Organsin	311
5 Trames	460
5 Grèges	460
BalLOTS pesés	771
Opérations de décaissage	300
Dernier cours placé	16786

ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de Me Antoine ROMBAU, avoué à Lyon, place des Terreaux, 2.

VENTE

par licitation, d'une

GRANDE MAISON

située à Lyon, place Colbert, 7, et rue Lenoir, composée de caves, voutées, rez-de-chaussée et six étages, façade à six fenêtres sur la place Colbert, à cinq fenêtres sur la rue Lenoir.

Adjudication en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, au palais de justice, qui aura lieu le samedi, treize septembre mil huit cent soixante-treize, à midi.

Mise à prix, trente mille francs, ci. 30,000 fr.
S'adresser, pour les renseignements, à Me Rombau, avoué, et, pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal civil de Lyon.

Pour extrait : Signé, ROMBAU, avoué.

1434

Etude de Me BONJOUR, avoué à Lyon, rue Centrale, 25.

VENTE

par licitation judiciaire avec ad-

mission d'étrangers, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, au palais de justice, place

de Roanne.

Le samedi treize septembre mil

huit cent soixante-treize, à midi,

Et en deux lots séparés.

D'une maison située à Lyon,

quai de Vaise, 10, formant le premier

lot ;

Mise à prix : 10,000 fr.

Et d'une propriété située à St-

Cyr, rue Mont-Aur, formant le deuxième

lot ;

Mise à prix : 5,000 fr.

Outre les charges.

Pour renseignements, s'adres-

ser à Me Bonjour, avoué poursuivant,

et à Me Ruchon, avoué co-

licitant.

Pour extrait.

1474 BONJOUR, avoué.

Etude de Me PRELLÉ, avoué à

Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 21,

successeur de Me FRANG.

VENTE

par licitation, en l'audience

publique des criées du tribunal ci-

vil de Lyon, au palais de justice,

le samedi, treize septembre mil huit

cent soixante-treize, à midi.

Mise à prix, trente mille francs,

ci. 30,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements,

à Me Prellé, avoué, et, pour voir le

cahier des charges, au greffe du tribunal

civil de Lyon.

Pour extrait : Signé, PRELLÉ, avoué.

1434

Etude de Me BONJOUR, avoué à

Lyon, rue Centrale, 25.

VENTE

par licitation judiciaire avec ad-

mission d'étrangers, en l'audience

des criées du tribunal civil de Lyon,

au palais de justice, place

de Roanne.

Le samedi treize septembre mil

huit cent soixante-treize, à midi,

Et en deux lots séparés.

D'une maison située à Lyon,

quai de Vaise, 10, formant le premier

lot ;

Mise à prix : 10,000 fr.

Et d'une propriété située à St-

Cyr, rue Mont-Aur, formant le deuxième

lot ;

Mise à prix : 5,000 fr.

Outre les charges.

Pour renseignements, s'adres-

ser à Me Bonjour, avoué poursuivant,

et à Me Ruchon, avoué co-

licitant.

Pour extrait.

1474 BONJOUR, avoué.

Etude de Me PRELLÉ, avoué à

Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 21,

successeur de Me FRANG.

bre mil huit cent soixante-treize,

à midi.

Mise à prix : 8,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements,

à Me Prellé, avoué à

Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 21,

poursuivant, et à Me Oulman,

avoué co-licitant, demeurant à

Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville,

91, et pour voir le cahier des

charges, au greffe du tribunal ci-

vil de Lyon, où il est déposé.

1471

Etude de Me BALLOFFET, avoué

à Lyon, rue des Augustins, 13.

Suivant sentence des criées du

tribunal civil de Lyon, du dix-

sept mai mil huit cent septante-

trois, enregistrée, monsieur Henri

Carrasounet, marchand de vin,

demeurant à Lyon, cours de

Durand, 43, est resté adjudica-

taire d'une maison lez caves

voutées, rez-de-chaussée et deux

étages et greniers, avec deux cours

et jardin, située à Venissieux,

lieu du Moulin-à-Vent, près

Lyon, de la contenance d'environ

treize ares vingt centimètres, con-

finée au levant par terre à barrière,

au nord par celle de Meunier, au

couchant par la grande route, au

midy par Valin.

Cette propriété dépendait de la

succession bénéficiaire de Pierre

Michel ou Michéle, restaurateur à

Lyon, rue Childebert, et des com-

munaux qui ont existé entre lui

et la dame Marie Vincent, sa pre-

mière femme, décédée, et Louise

Bouillet, aujourd'hui sa veuve ;

La licitation en a été opérée

entre cette dernière, domiciliée à

Lyon, rue de la Vigiliance, 1, et la

dame Claudine Michel, épouse

de monsieur François Lambert,

du douze août, rue Childebert,

27, et le sieur Louis Michel ou

Michéle, ci-devant employé de

commerce, actuellement militaire

au quatre-vingt-seizième ré-

giment de ligne, en garnison à

Montbrison (Loire).

Un certificat du greffier du tri-

bunal civil de Lyon du deux août

mil huit cent septante-trois, en-